



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

**LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL
ET LA PROMOTION DU TOURISME RURAL EN CÔTE D'IVOIRE**
Projet d'Inventaire touristique des ressources du patrimoine vivant
dans le District du Zanzan

Présenté par

Baba Amara TRAORE

pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département : Culture

Spécialité : Gestion du Patrimoine Culturel

le 23 Avril 2013

Sous la direction du Dr, Hdr. Jean-François Fau

Devant le jury composé de :

Prof. Jean-Yves Empereur Président

Directeur de recherche au CNRS,
Centre d'études Alexandrines, Égypte

Dr, Hdr. Jean-François Fau Membre

Directeur du Département Culture,
Université Senghor d'Alexandrie, Égypte

Dr. Doha Mohamed Sami Membre

Chef du département de Tourisme
Institut Supérieur de Tourisme, d'Hôtellerie et d'Informatique, Alexandrie

Dédicace

A mes chers parents.

A tous ceux qui sont pour l'effort et la persévérance dans l'épreuve.

A tous ceux qui pensent que seule la lutte paie et qui, à tous les niveaux,

l'engagent pour l'amélioration de leurs conditions d'existence et/ou de celles de leurs semblables.

Je dédie ce mémoire

Remerciements

Ce mémoire est l'aboutissement de deux années académiques passées à l'Université Senghor d'Alexandrie. Ces nombreux mois ont constitué pour nous un parcours que l'éloignement de nos proches a davantage rendu éprouvant.

Néanmoins, nous avons pu tenir le coup grâce à certaines personnes. D'une part, elles ont incarné l'enseignement de qualité reçu dans cette institution et, d'autre part, elles n'ont pas manqué d'occasion pour nous exprimer leurs encouragements et leurs aides. C'est pourquoi, nous tenons ici à leur témoigner notre reconnaissance. Ainsi nous remercions :

Le professeur Lourde Albert, Recteur de l'Université Senghor,

Monsieur Fau Jean-François, Directeur du Département Culture,

Madame El-Guindy Rania Adel, Assistante de direction au Département Culture,

Monsieur Yassaky Ahmad de la bibliothèque universitaire de l'Université Senghor,

Monsieur Euzet Christophe, anciennement Directeur du Département Culture,

Monsieur Abdoulaye Camara, Chercheur à l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN),

Monsieur Assielou Oua Assielou, notre encadreur durant notre stage à Côte d'Ivoire Tourisme

Nous tenons à remercier tout particulièrement,

Cibby Malaman Traoré,

Idriss Anlihoun Traoré,

Losseny Bakayoko,

Mariame Traoré,

Leurs soutiens et leurs affections ne nous ont pas fait défaut chaque fois que nous en avons eu besoin.

Résumé

La plupart des pays africains subsahariens subissent de plein fouet les effets de la globalisation. Dans un tel contexte, la recherche de la performance économique ne deviendra une réalité que si toutes les forces vives sont mobilisées dans tous les secteurs d'activités. Dans cette recherche de secteur clé en mesure d'impacter le développement tant souhaité, le binôme "patrimoine immatériel" / "tourisme" mérite d'être positionner en premier plan.

Les retombées positives que les états peuvent tirer de la synergie entre le patrimoine immatériel et le tourisme ne sont pas toujours appréciées à leur juste valeur. En côte d'ivoire, il en résulte que dans la définition des stratégies de développement touristique, on n'identifie pas suffisamment l'offre patrimoniale culturelle immatérielle. Beaucoup de chose reste à faire à ce niveau et des priorités s'imposent. En effet, la construction d'une offre touristique attractive sur la base des ressources du patrimoine culturel immatériel nécessite au préalable une bonne connaissance de ce patrimoine. Dès lors que des outils de connaissance du patrimoine culturel immatériel seront mis en œuvre, il sera plus aisé de faire la promotion d'un tourisme patrimonial à caractère rural. De plus, cette reconnaissance de la valeur touristique du patrimoine immatériel participe pleinement à sa sauvegarde.

Notre proposition de projet d'inventaire touristique des ressources du patrimoine vivant vise à satisfaire un double objectif. D'un part, il s'agit de mettre à la disposition des acteurs du développement touristique, un outil de connaissance du patrimoine vivant d'un territoire, en vue de sa mise en valeur. D'autre part, il s'agit de contribuer à court terme à la sauvegarde du patrimoine vivant à travers des opérations de valorisation touristique qui découleront d'une bonne promotion touristique.

Mot-clefs

Patrimoine culturel immatériel, Patrimoine vivant, Inventaire touristique, promotion touristique, tourisme rural

Abstract

Most sub-Saharan African countries bear the brunt of the effects of globalization. In this context, the search for economic performance will become a reality only if all forces are mobilized in all sectors. In this research of key area able to impact the so desired development, the pair "intangible heritage" / "tourism" should be positioned in the foreground.

The positive impacts our states can benefit from the synergy between intangible heritage and tourism are not always valued at fair value. In Ivory Coast, it follows that in the definition of tourism development strategies, we do not sufficiently identify the offer intangible heritage. At this level many things are to be done and there are priorities to be set. Indeed, the construction of attractive tourism resources on the basis of the intangible cultural heritage requires prior good knowledge of this heritage. When tools of knowledge of the intangible cultural heritage will be implemented, it will become easier to promote rural heritage tourism. In addition, this recognition of the tourism value of intangible heritage is a contribution to its preservation.

Therefore our proposal for a tourist inventory project of the resources of the living heritage aims to meet two objectives. On one hand, it is to provide the stakeholders in tourism development as a tool for knowledge of the living heritage of a territory, for its development. On the other hand, it is to help in the short term to safeguard the living heritage through tourism development operations that will generate a good tourism promotion.

Key-words

Intangible Cultural Heritage, Living Heritage, tourist inventory, tourism promotion, rural tourism

Liste des acronymes et abréviations utilisés

CDVR : Commission Dialogue Vérité et Réconciliation

CEPOM : Cellule d'études, de la Planification, de l'Organisation et de la Méthode

CIT : Côte d'Ivoire Tourisme

DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

EFAC : École de Formation à l'Action Culturelle

EPIC : Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial

FASKO : Festival des Arts Sacrés de Korhogo

FATCI : Festival des Arts Traditionnels de Côte d'Ivoire

FDT : Fond de Développement Touristique

ICOMOS : Conseil International des Monuments et des Sites (en français)

IFAN : Institut Fondamental d'Afrique Noire

IHAA : L'Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie

INS : Institut National de la Statistique (Côte d'Ivoire)

IPIMH : Inventaire du Patrimoine Immatériel d'Haïti

IREPI : Inventaire des Ressources Ethnologiques du Patrimoine Immatériel

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

OIPC : Office Ivoirien du Patrimoine Culturel

OITH : Office Ivoirien du Tourisme et de l'Hôtellerie

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMT : Organisation mondiale de Tourisme

ONU : Organisation des Nations Unies

PCI : Patrimoine Culturel Immatériel

PICTURE : Pro-active management of the Impact of Cultural Tourism Upon Resources and Economies

Gestion pro-active de l'impact du tourisme culturel sur les ressources urbaines et l'économie

PIB : Produit Intérieur Brut

PND : Plan National de Développement

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PTF : Partenaires techniques et Financiers

RTI : Radiodiffusion Télévision Ivoirienne

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

UNFPA Côte d'Ivoire : Fond des Nations Unies pour la Population

UVICOCI : Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire

Liste des illustrations

Figure 1 : Situation de la Côte d'Ivoire en Afrique de l'ouest	3
Figure 2: Situation du District du Zanzan en Côte d'Ivoire	3
Figure 3: Diagramme des proportions des types de PCI du Zanzan	27
Figure 4: Organigramme de Côte d'Ivoire Tourisme.....	30

Liste des tableaux

Tableau 1 Organisation administrative et territoriale de la Côte d'Ivoire.....	9
Tableau 2: Liste non exhaustive des formes de tourisme alternatif	17
Tableau 3: Distinction entre développement touristique non-durable et développement durable.....	22
Tableau 4 : Attraits et curiosités touristiques du district du Zanzan	28
Tableau 5: Répartition des groupes ethniques dans le District du Zanzan	34
Tableau 6: Description des compétences de l'unité de conduite du projet.....	38

Liste des annexes

Annexe 1 : liste des musées de la Côte d'Ivoire	
Annexe 2 : TDR célébration 10 ^{ème} anniversaire	
Annexe 3 : bureau du tourisme à l'étranger	
Annexe 4 : Le Bouri de Bouna (danse traditionnelle)	
Annexe 5 : Les potières de Motiamo	
Annexe 6 : recommandations d'Assouan	
Annexe 7 : Questionnaire sur les ressources touristiques du PCI dans le district du Zanzan	
Annexe 8 : Modèle de fiche d'inventaire	
Annexe 9 : Couverture du guide des ressources touristiques du PCI du le district du Zanzan.	

NB : Le modèle d'appareil critique de ce mémoire respecte les recommandations du Directeur du Département Culture de l'Université Senghor d'Alexandrie.

Table des matières

Dédicace.....	i
Remerciements.....	ii
Résumé.....	iii
Mot-clefs.....	iii
Abstract.....	iv
Key-words.....	iv
Liste des acronymes et abréviations utilisés.....	v
Liste des illustrations.....	vi
Liste des tableaux.....	vi
Liste des annexes.....	vi
Table des matières.....	vii
Introduction.....	1
1 PROBLÉMATISATION.....	4
1.1 Éléments de cadrage sur le PCI et le développement touristique en côte d'Ivoire.....	4
1.1.1 Bref aperçu social et culturel de la Côte d'Ivoire.....	4
1.1.2 Contexte actuel du patrimoine culturel.....	5
1.1.3 État des lieux du tourisme.....	6
1.1.4 L'espace rural et les potentialités touristiques.....	8
1.1.5 Quelques actions de valorisation touristiques du PCI et leurs limites.....	9
1.2 Importance du choix du sujet.....	10
1.2.1 Essai de typologie du PCI du district du Zanzan et intérêt culturel de l'étude.....	10
1.2.2 Justification scientifique de l'étude.....	12
1.3 Le cadre opératoire de l'étude.....	12
1.3.1 Hypothèse et énoncé des questions posées.....	12
1.3.2 Synthèse des données.....	13
1.3.3 Résultats attendus.....	13
2 APPROCHE THEORIQUE DE L'ETUDE À PARTIR DE LA REVUE DE LITTÉRATURE.....	14
2.1 Définitions et emploi des concepts clés.....	14
2.1.1 Le patrimoine culturel.....	14
2.1.2 Le tourisme.....	16
2.1.3 L'inventaire.....	19
2.2 Interaction entre patrimoine culturel immatériel et tourisme.....	19
2.2.1 Les défis et les enjeux de la relation entre le tourisme et le patrimoine.....	19
2.2.2 La question du développement durable.....	22

3	DÉMARCHES MÉTHODOLOGIQUES	23
3.1	La collecte des données.....	23
3.1.1	La recherche documentaire.....	23
3.1.2	Les entrevues et les entretiens	24
3.1.3	Les études de modèles	25
3.2	Difficultés rencontrées et bilan des enquêtes	26
3.2.1	Nature des difficultés.....	26
3.2.2	Bilan des enquêtes.....	26
3.3	L'apport du stage.....	29
3.3.1	Présentation de la structure de stage.....	29
3.3.2	Activités menées et acquis pour le projet.....	30
4	PROJET PROFESSIONNEL.....	32
4.1	Contexte et justification	32
4.2	Description du projet.....	33
4.3	Objectifs	35
4.4	Activités à réaliser	35
4.5	Les moyens de mise en œuvre	37
4.6	Analyse SWOT	39
4.7	Cadre logique axé sur les résultats	40
4.8	Plan d'action.....	41
4.9	Programmation financière du projet.....	42
4.10	Suivi-évaluation	43
4.11	Perspectives du projet.....	43
	Conclusion	44
5	Références bibliographiques.....	45
5.1	Ouvrages.....	45
5.2	Instruments juridiques	45
5.3	Mémoires.....	45
5.4	Études, Rapports, Communications et Articles.....	46
5.5	Documents électroniques et sites web	46
5.6	Cours.....	47
6	Glossaire.....	47

Introduction

Le désir de voyage et de mobilité a de tout temps nourri l'imaginaire collectif des sociétés humaines. Dans le contexte actuel de la globalisation, les raisons de découvertes des cultures et des patrimoines se situent en tête des motivations du voyage touristique. Selon l'OMT et l'OCDE, le voyage culturel et patrimonial représentait 40% de l'ensemble du tourisme international en 2007¹. En effet, on assiste ces dernières années malgré la crise financière, au développement de niche économique autour de l'offre touristique culturelle. Ces mouvements de voyage représentent des opportunités que les pays africains au sud du Sahara doivent pouvoir saisir pour développer leur industrie touristique, eu égard à la richesse et la diversité de leurs cultures. Il reste cependant que des politiques volontaristes doivent rapidement se mettre en œuvre au sein des différents pays pour organiser cette mise en tourisme de la culture en général et du patrimoine culturel en particulier. La Côte d'Ivoire, un pays de l'Afrique de l'ouest à travers ses autorités a fait sienne cette approche. Les institutions en charge du tourisme à travers le programme "Vision 2015"² ont reçu pour mission d'explorer toutes les possibilités de développement du secteur touristique. Aux dires de l'ex-ministre du tourisme lors d'une mission en France en Mars 2012 : « *Nous cherchons à faire venir des touristes du monde entier sur les créneaux sur lesquels nous pouvons être plus compétitifs que sur celui du tourisme de masse* »³. C'est ainsi que dans les états-majors de la promotion touristique en Côte d'Ivoire, les regards se sont tournés vers la culture et ce qu'elle offre de plus authentique, c'est-à-dire les éléments de l'ordre du patrimoine culturel immatériel (PCI). Du coup, il devient nécessaire pour les acteurs du tourisme que sont les aménagistes, les administrateurs, les professionnels et associatifs, d'adopter une approche de gestion transversale et de s'inscrire dans une logique d'interdisciplinarité avec les spécialistes de la culture et du patrimoine.

Le choix de notre sujet d'étude s'inscrit dans cette dynamique de collaboration entre les professionnels du tourisme et les spécialistes du patrimoine culturel. Il répond aussi à la nécessité de rendre manifeste la contribution que le patrimoine culturel immatériel peut apporter à la promotion touristique des destinations ivoiriennes.

C'est également le lieu de préciser l'intérêt personnel et professionnel de ce projet. En effet, la réflexion sur le tourisme et le patrimoine culturel pourrait constituer un tremplin pour intégrer les unités de recherche et d'analyse sur le développement du touristique culturel et patrimonial en Côte d'Ivoire. Ce

¹ <http://veilletourisme.ca/>, consulté le 02 Février 2013

² Vision 2015 est un programme qui définit le plan stratégique de développement du secteur touristique en Côte d'Ivoire à l'orée 2015

³ Charles Aké Atchimon, <http://news.abidjan.net/h/408856.html>, site consulté le 28 Décembre 2012

travail décrit donc la vision du futur gestionnaire du patrimoine que nous sommes sur les actions à mener pour enrichir l'offre touristique patrimoniale et contribuer à la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI). Dans l'absolu, il s'agit d'une étude prospective dont la mise en application pourra coïncider avec les espoirs de développement du tourisme en Côte d'Ivoire. Et le gouvernement s'évertue à en faire une réalité.

Notre thème, tel que formulé, portera donc sur la promotion d'un tourisme culturel qui aura pour finalité la découverte et la sauvegarde des traditions vivantes et expressions culturelles locales. Dans le contexte ivoirien, les pratiques traditionnelles ont plus de ferveur et de vitalité dans les zones rurales que dans les zones urbaines. C'est pour préciser cet aspect territorial et local que nous parlons de "tourisme rural". Il s'agit avant tout d'un tourisme rural en tant qu'alternative au tourisme de masse.

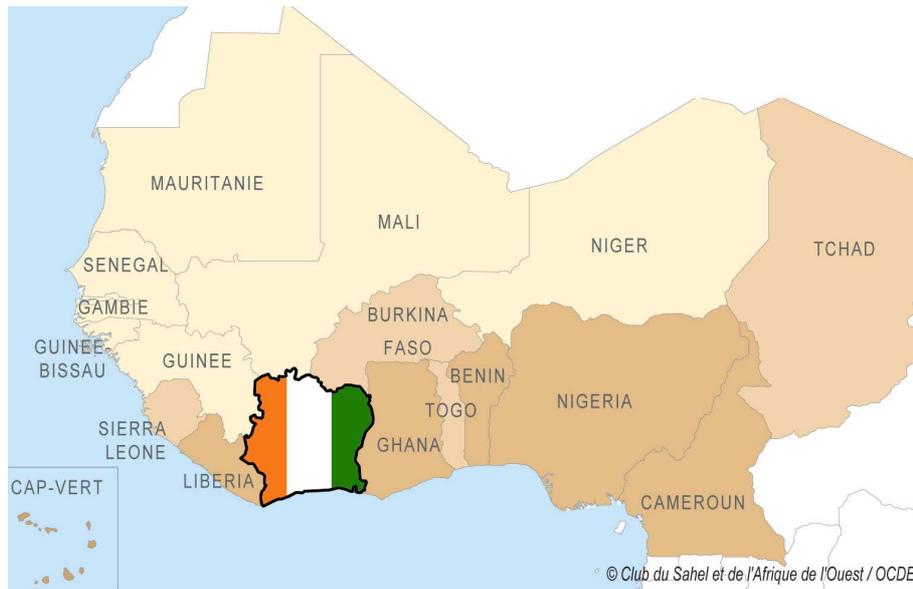
Pour des besoins de spécificité de l'étude, nous le circoncrivons à une aire culturelle de la Côte d'Ivoire qui nous semble représentative du point de vue de ses atouts pour le développement d'un tourisme autour du PCI. Il s'agit du district du Zanzan. Cette région de la Côte d'Ivoire a la particularité d'avoir conservé un paysage rural significatif. De ce fait, les pratiques et les usages culturels traditionnels ont plus d'authenticité. C'est cette spécificité et cette richesse qui constituent les ressources qu'il faut exploiter pour favoriser la relance d'un tourisme local et rural.

Dans ces conditions, il se pose le problème de la reconnaissance et de la légitimation du PCI auprès des acteurs du développement touristique en Côte d'Ivoire. Ceux-ci ont-ils conscience de l'intérêt et de l'importance qu'il faut accorder au PCI en Côte d'Ivoire en général et dans le district du Zanzan en particulier ? En rapport avec les préoccupations relatives à la valorisation touristique du PCI, **comment faire participer les richesses touristiques du patrimoine vivant de la région du Zanzan à l'effort de promotion du tourisme rural en Côte d'Ivoire ?**

La réflexion sur de telles problématiques est en cours en Côte d'Ivoire. Notre souci est donc de faire en sorte que notre modeste contribution ne soit pas accueillie uniquement comme des propositions de plus. Il s'agit pour nous de proposer un outil opérationnel de connaissance et de valorisation du PCI tout en nous inscrivant dans la dynamique de relance du tourisme en Côte d'Ivoire.

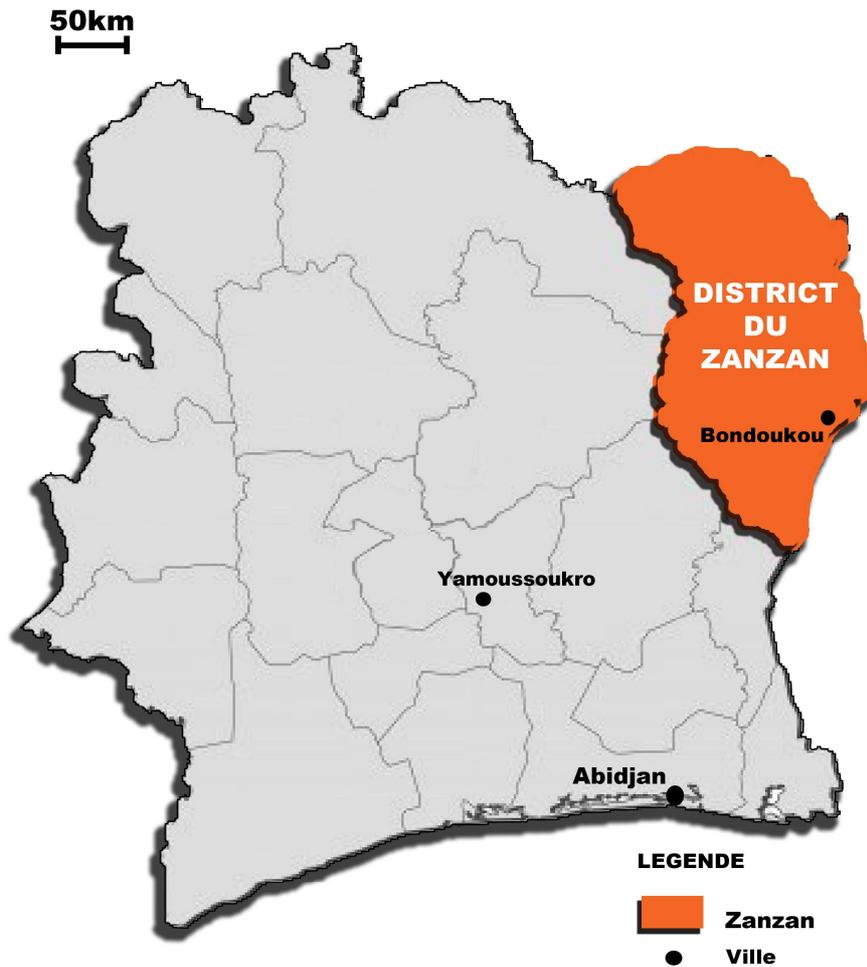
Ainsi, la quatrième partie de notre travail consiste à décrire le processus de préparation, de réalisation et de restitution d'un outil connaissance qui est l'inventaire touristique des ressources du patrimoine vivant. Pour être en conformité avec le canevas méthodologique recommandé à l'Université Senghor, cette partie est précédée de trois autres. La première partie est consacrée à la problématisation, la seconde au cadre théorique et la troisième traite de la méthodologie.

Figure 1 : Situation de la Côte d'Ivoire en Afrique de l'ouest



Source : <http://www.iag-agi.org/spip/>

Figure 2: Situation du District du Zanzan en Côte d'Ivoire



Source: http://fr.123rf.com/photo_14494179_la-carte-politique-de-cote-d-ivoire-avec-les-diverses-regions.html

1 PROBLÉMATISATION

1.1 Éléments de cadrage sur le PCI et le développement touristique en Côte d'Ivoire

1.1.1 Bref aperçu social et culturel de la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire se situe sur la côte Ouest du continent africain, entre l'Équateur et le Tropique du Cancer (4°15 et 10°43 de latitude Nord et 2°30 et 8°32 de longitude Ouest). Le territoire du pays d'une superficie de 322.462 Km² est limitée à l'Ouest par le Liberia et la Guinée ; au Nord par le Mali et le Burkina Faso ; à l'Est par le Ghana et au Sud par l'Océan Atlantique. Yamoussoukro est la capitale politique du pays et Abidjan, la capitale économique. Les caractéristiques naturelles liées au climat chaud et humide ont permis au pays de développer une économie qui repose principalement sur le secteur agricole. En plus de ces atouts naturels, le pays regorge d'une richesse culturelle fondée sur une mosaïque de plus de 60 ethnies regroupées en quatre grands groupes ethnoculturels. On distingue ainsi :

- **les Akans**, représentant 41,1% de la population et se localisent au centre et à l'est du pays,
- **les Krous** au sud-ouest et au centre-ouest, constituent 9,4% de la population ;
- **les Mandé du nord ou Malinké** dans l'ouest et le nord-ouest, font 25,6% de la population ;
- **les Gour ou Voltaïques** dans le nord et le nord-est sont composés de 13% de la population.

La cohésion sociale entre ces populations a été mise à mal pendant la crise sociopolitique que le pays a traversée ces dix dernières années. La crise a d'ailleurs rétrogradé la lutte contre la pauvreté et la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Le niveau de vie s'est dégradé avec l'augmentation du taux de pauvreté de 38,4% en 2002 à de 48,9% en 2008⁴.

Dans la recherche de la réconciliation et de la paix, il est mis en place la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR). Elle accorde une place importante à la culture à travers les alliances inter-ethniques traditionnelles et les liens communautaires. D'ailleurs, il faut admettre comme l'a montré Yacouba Kouadio Kouadio que : «...c'est sur des valeurs culturelles, traditionnelles et patrimoniales que les peuples peuvent rebâtir une véritable cohésion sociale... »⁵.

⁴ Ministère du Plan et du Développement, *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)*, Abidjan, 2008, p.12

⁵ Yacouba Kouadio, *Alliances inter-ethniques et parentés à plaisanterie ou dynamique d'une dédramatisation endogène des conflits sociopolitiques en Afrique : le cas de la Côte-d'Ivoire*, dans Actes du colloque international sur Royautés, chefferies traditionnelles et nouvelles gouvernances : problématique d'une philosophie pour l'Afrique politique, Abidjan, édition Dagekof, 2004, p. 76

Cette dynamique de paix sociale va de pair avec la stabilité et la relance économique. À cet effet, le secteur touristique est sollicité au même titre que tous les autres secteurs économiques. Pour être à la hauteur d'une telle attente et pour enrichir son contenu, le secteur touristique doit nécessairement élaborer des programmes qui prennent en compte la culture et le riche patrimoine dont regorge le pays. Ce principe de collaboration est massivement admis dans le discours institutionnel. Mais dans le fonctionnement, on remarque que le cloisonnement des institutions en charge du tourisme et du patrimoine n'a pas toujours facilité le développement d'un tourisme culturel et patrimonial.

1.1.2 Contexte actuel du patrimoine culturel

- ***Au niveau institutionnel***

L'évolution du secteur culturel et patrimonial s'est faite de manière progressive en Côte d'Ivoire. Sur le plan institutionnel, c'est 16 années après les indépendances que le premier ministère des affaires culturelles fait son apparition dans le gouvernement. Ce ministère a aujourd'hui également en charge la francophonie et assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement concernant les Arts et la Culture. Ses missions sont variées et concernent entre autres la promotion de la création sous toutes ses formes, la formation dans les domaines des arts et des activités culturelles, mais également la protection et la préservation du patrimoine culturel national. A ce niveau, la Côte d'Ivoire dispose d'une dizaine de musées avec des thématiques variées qui traduisent la richesse de son patrimoine culturel. (Annexe 1 - liste des musées). Le 13 juin 2012 et sur recommandation de l'UNESCO, a eu lieu la création de l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC). Cette structure a principalement pour rôle de coordonner sur le plan national les activités de conservation et de valorisation des sites et monuments, en vue de répondre à des enjeux touristiques, commerciaux, culturels ou scientifiques.

- ***Au niveau normatif***

Le patrimoine culturel ivoirien est protégé par la loi n°87-806 du 28 juillet 1987. Cependant, aucune disposition de cette loi ne traite de manière spécifique la question de la protection du patrimoine culturel immatériel. Le PND 2012-2015 prévoit d'ailleurs une révision de cette loi afin de l'adapter aux évolutions actuelles en matière de protection du patrimoine culturel. Néanmoins, certains aspects du patrimoine culturel immatériel ivoirien qui inspirent la création artistique peuvent trouver une protection dans la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles que la Côte d'Ivoire a ratifiée le 16 Avril 2007. Il s'agit essentiellement des musiques, des chansons et des danses traditionnelles. Dans le cadre de la loi ivoirienne sur le droit d'auteur et les droits voisins, des dispositions sont prévues pour la protection des œuvres du folklore dont certains aspects concernent le PCI. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a ratifiée le 13 juillet 2006 la convention de

2003 de l'UNESCO pour la sauvegarde du PCI. Cela devrait susciter des initiatives plus marquées sur le plan national, allant dans le sens de la sauvegarde réelle du riche PCI du pays. Cela suppose que d'autres efforts doivent être consentis pour l'application efficace des recommandations de ladite convention. Notamment en ce qui concerne le rôle des états parties et comme le stipule l'article 11 de la convention : *«Il appartient à chaque État partie :*

(a)- de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire ;

(b)- parmi les mesures de sauvegarde visées à l'article 2, paragraphe 3, d'identifier et de définir les différents éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur son territoire, avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes. »⁶

Il faut préciser qu'une action de sauvegarde réussie a permis l'inscription des trompettes traversières *Gbofè d'Afounkaha* ainsi que la musique et l'espace culturel de la communauté *Tagbana*⁷ sur la liste des chefs-d'œuvre proclamés patrimoine oral et immatériel de l'humanité. D'ailleurs, ce chef-d'œuvre a été retenu par le comité intergouvernemental pour la sauvegarde du PCI⁸ pour marquer les célébrations en Côte d'Ivoire du 10^{ème} anniversaire de la convention de 2003. (Annexe 2 : Terme de référence Consultation sur la célébration du 10^e anniversaire de la Convention - Côte d'Ivoire).

Cependant, l'inventaire officiel du patrimoine culturel immatériel n'est pas encore réalisé en Côte d'Ivoire.

1.1.3 État des lieux du tourisme

- **A niveau institutionnel**

La question du tourisme n'est relativement pas nouvelle dans la vision stratégique des pouvoirs publics en Côte d'Ivoire. L'objectif visé a toujours été de faire de l'industrie touristique un secteur de développement économique et social. Dès les lendemains des indépendances en 1960, le pays s'est doté d'organes et d'institutions pour promouvoir ce secteur. C'est ainsi que le premier ministère du tourisme fit son apparition dans le sixième gouvernement en 1970. Depuis cette date, on remarque une présence constante de ce portefeuille ministériel dans les différents gouvernements qui se sont succédé dans la gestion du pays. Toutefois, on observe une tendance à rattacher le ministère du tourisme intermittamment aux départements de l'équipement et du transport, de l'artisanat, du

⁶ UNESCO, *Convention pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel*, Paris, Octobre 2003

⁷ Sous-communauté du groupe ethnique Senoufo localisée dans la région de Katiola au nord de la Côte d'Ivoire.

⁸ Le comité intergouvernemental pour la sauvegarde du PCI réuni à Bali du 22 au 29 Novembre 2011, dans le cadre des propositions pour la célébration du 10^{ème} anniversaire de la convention de 2003, a retenu le *Gbofè d'Afounkaha* pour marquer les festivités qui se dérouleront en Côte d'Ivoire dans le courant de Mai 2013

commerce et de l'industrie, et des petites et moyennes entreprises. Cela a pour conséquence de fragiliser les actions de l'administration touristique.

Cependant, grâce aux efforts successifs consentis par les pouvoirs publics, un certain nombre d'acquis ont pu être obtenus dans la durée. En effet, ce ministère se déconcentre en directions régionales et départementales qui couvrent toute l'étendue du territoire tout en respectant le canevas du découpage administratif national. En plus de cela, il faut noter l'existence d'un office national du tourisme qui est appuyé dans son rôle de promotion institutionnelle du tourisme ivoirien par les bureaux du tourisme de l'étranger. (Annexe 3).

En matière de financement, le constat d'ensemble est que le secteur du tourisme est sous financé. En effet, les prévisions de financement du secteur se situent autour de 29,693 Milliards de FCFA, soit 0,27% du PND 2012-2015⁹.

- ***Au niveau normatif***

A propos de la législation sur le tourisme en Côte d'Ivoire, il faut constater que des évolutions sont en cours. Un avant-projet de loi sur le code du tourisme ivoirien a fait l'objet d'un atelier de validation dans le courant du mois d'Avril 2012. Il prévoit la prise en compte de l'aspect social et culturel dans le développement touristique de la Côte d'Ivoire. Notamment à travers :

- l'intégration nationale et le brassage des peuples et des cultures ;
- la sauvegarde et la valorisation du potentiel naturel, culturel et historique ;
- la diversification de l'offre touristique et le développement de nouvelles formes d'activités touristiques¹⁰

Les conclusions de cet atelier devront permettre au gouvernement de soumettre un texte au législateur afin de réglementer le secteur du tourisme en entier. Cependant, le sous secteur de l'écotourisme est déjà protégé par d'autres sources de réglementation telles que le code de l'environnement et les décrets portant création des parcs nationaux. A cela, il faut ajouter le fait que le pays est membre de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) depuis 1975. De ce fait, les professionnels du tourisme ivoirien adhèrent aux instruments juridiques et aux normes éthiques et déontologiques de cette organisation, notamment au code mondial d'éthique du tourisme et à la charte du tourisme de l'OMT.

- ***Les infrastructures et le réceptif***

Au niveau des équipements ayant des effets directs sur le tourisme, la Côte d'Ivoire dispose de moyens de télécommunication modernes ainsi que d'un des meilleurs réseaux routiers de la sous région avec

⁹ Ministère du Plan et du Développement, *Plan National de Développement 2012 - 2015 (PND)*, Abidjan, Mars 2012, p. 37

¹⁰ Ministère du Tourisme, Avant-projet de loi portant code du tourisme, chapitre 1, article 2 relatif aux objectifs.

environ 85.000 km dont 75500 km de route en terre, 6500 km de routes bitumées et 150 km d'autoroutes¹¹ (chiffres de 2005). Cependant, il faut déplorer par endroits l'état de vétusté du réseau routier. Ce constat est encore plus visible dans la région du Zanzan au nord-est du pays. Mais dans l'optique des solutions durables à ces problèmes, il faut évoquer en plus des programmes de réhabilitation des voies, les espoirs que fait naître la création d'une compagnie aérienne nationale qui projette d'assurer la desserte de toutes les régions du pays. Toutefois, ces difficultés ne réduisent en rien les atouts touristiques de la Côte d'Ivoire.

- **L'offre touristique**

Le pays dispose d'une variété de thématique en matière d'offre touristique. Le contenu de cette offre comprend :

- le tourisme d'affaires appelé localement tourisme de congrès ;
- le tourisme religieux qui se développe autour des édifices de renommée mondiale qui donne lieu à des pèlerinages ;
- le tourisme sportif ;
- le tourisme balnéaire avec les 515 km de côtes maritimes que possède le pays ;
- le tourisme rural et culturel dont certains aspects font l'objet de notre réflexion ;
- l'écotourisme avec de nombreux parcs et réserves nationaux dont le plus important en superficie et probablement en biodiversité se trouve dans la région du Zanzan (parc national de la Comoé avec une superficie de 1.149.450 ha. Il a été classé patrimoine mondial en 1983).

Cependant, l'irrégularité des statistiques touristiques ne permet pas de fournir des chiffres actualisés sur l'offre touristique. Selon le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2009-2013 (DSRP), il a été enregistré une baisse des taux d'occupation des hôtels de 70 à 80% avant la crise armée de 2002, à 30% en 2009. Dans le même temps, la capacité hôtelière est passée de 12000 chambres en 2002 à 8000 en 2009. En 2011, le tourisme ne représentait que 0,5% du PIB avec 276.000 visiteurs internationaux¹². Mais cela n'entame nullement le potentiel touristique culturel des espaces ruraux.

1.1.4 L'espace rural et les potentialités touristiques

Selon Trigano G. : « *L'espace rural est le dernier lieu où les possibilités du développement touristique sont sans limites et où, donc, les possibilités d'innovations subissent le moins de contraintes* ». ¹³ Cette

¹¹ Ministère de l'économie et des finances, *la Côte d'Ivoire en chiffre*, Abidjan, Dialogue production, 2007, p. 128-135

¹² Abidjan.net, *Promotion de la destination Côte d'Ivoire : Les spécificités touristiques ivoiriennes dévoilées*, <http://news.abidjan.net/h/408856.html>, consulté le 14 décembre 2012

¹³ Trigano Gilbert, *les plus beaux poèmes du voyage*, Paris, édition le cherche midi, 1988, p. 24

réflexion est pertinente au regard de certaines données de cadrage sur l'espace rural en Côte d'Ivoire. En effet, les chiffres en 2010 de l'Institut National de Statistique (INS) sur la démographie et l'urbanisation nous donnent un aperçu clair du poids du secteur rural. La population ivoirienne dans sa grande majorité vit encore en milieu rural. La répartition en fonction du milieu de résidence donne 57% des personnes en zone rural contre 43% dans les villes. Cela démontre que le potentiel humain est plus grand dans les campagnes. Voyons à présent le tableau ci-dessous.

Les unités territoriales que constituent les sous-préfectures, les communes ont un champ d'exercice qui concerne majoritairement le paysage rural. C'est le lieu de rappeler que l'ancien découpage territorial comportait des communes dites rurales¹⁴. Les villages quant à eux sont exclusivement des espaces ruraux. Leur nombre démontre à quel point la vie sociale et culturelle des populations est organisée autour des entités rurales.

Tableau 1 Organisation administrative et territoriale de la Côte d'Ivoire.

Découpage territorial		Nb	Collectivité locale	Circonscription administrative	Organe délibérant	Organe exécutif
Dénomination						
District	District autonome	02	oui	non	Conseil district	Gouverneur
	District administratif	12	oui	non	Conseil district	Gouverneur
Région		30	oui	oui	Conseil régional	Président du conseil régional
Département		95	oui	oui	Conseil général	non
Sous-préfecture		498	non	oui	non	non
Commune		197	oui	non	Conseil municipal	Maire
Village		8549	oui	non	Conseil rural	Président du conseil rural

Source : Ousmane Syll, Mémoire de Master, Université de Franche-Comté, 2005, p. 83 (actualisé par auteur)

Ce qu'il faut retenir, c'est que nous avons un nombre important d'espaces ruraux qui ont su préserver l'authenticité des faits culturels traditionnels. Ceci offre de nombreuses potentialités sur le plan touristique en Côte d'Ivoire.

1.1.5 Quelques actions de valorisation touristiques du PCI et leurs limites

Eu égard à la richesse et à la variété des traditions de la Côte d'Ivoire, certaines actions de valorisation ont été initiées par différents types d'acteurs dans l'optique de favoriser le développement touristique entre autres. Ces acteurs sont l'État, les promoteurs privés et les collectivités territoriales. Il ne s'agit

¹⁴ Loi n°95-893 du 27 octobre 1995 portant création des communautés rurales

pas pour nous de faire une description exhaustive de toutes les initiatives qui vont dans le sens de la promotion des valeurs du patrimoine culturel immatériel des peuples, mais de lister quelques unes qui nous semblent représentatives de ce qui se fait en matière de valorisation du PCI.

- *Le festival des Arts Traditionnels de Côte d'Ivoire (FATCI)* : organisé par des promoteurs privés réunis au sein d'une ONG, il a pour objectif de promouvoir et de diffuser des productions sur les arts traditionnels ;
- *le festival des 18 Montagnes* : initié par une association de développement local qui œuvre pour la promotion du tourisme et de la culture il a pour but de faire renaître l'activité touristique de la région des 18 montagnes ;
- *le festival de danses, d'instruments de musique et de costumes traditionnels du Zanzan* : pur produit du ministère de la culture, ce festival s'inscrit dans un contexte de valorisation des arts et de la culture des peuples de la Côte d'Ivoire ;
- *le Gueheva* : c'est un festival de masques et de danses traditionnelles de la région Ouest de la Côte d'Ivoire ;
- *le Poro festival* : c'est une manifestation populaire de la région des Savanes ;
- *le festival des arts sacrés de Korhogo (FASKO)* : il a donné lieu à la tenue du 1^{er} colloque international « Arts sacrés, patrimoine culturel et développement local », les 27, 28 et 29 novembre 2012 à Korhogo (Côte d'Ivoire) ;
- *le festival national des arts pluriels (N'ZASSA Festival)* : initié par le ministère de la culture, il vise à célébrer la culture ivoirienne dans son aspect aussi bien traditionnel que moderne.

Le constat d'ensemble que nous pouvons faire est que dans la majorité des cas, les actions de valorisation touristique du PCI concernent des événements festivaliers. En plus, lorsque ces événements sont initiés par des promoteurs privés, les objectifs recherchés se situent plus du côté des retombées commerciales en termes de profils et de gains tandis que sont relégués en arrière plan les préoccupations liées à la connaissance et à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel lui-même. C'est justement ce qui constitue les limites de ces initiatives de valorisation.

1.2 Importance du choix du sujet

1.2.1 Essai de typologie du PCI du district du Zanzan et intérêt culturel de l'étude

La richesse patrimoniale dans le district du Zanzan tire sa source de la diversité ethnoculturelle de ses habitants. La région actuelle du zanzan a une longue histoire culturelle. Elle a vu prospérer deux grands royaumes significatifs pour la compréhension de l'histoire interne de la sous-région sub-

sahariennes. Il s'agit du royaume Abron¹⁵ et du royaume de Bouna. Les savoir-faire artisanaux, les expressions culturelles, les rites culturels et les manifestations populaires traditionnelles des différents groupes ethnoculturels génèrent des valeurs mais aussi des objets qui constituent les supports du patrimoine immatériel. Faire donc un essai de typologie du PCI dans le district du Zanzan revient à parler des us et des pratiques traditionnels liés au patrimoine immatériel.

Nous pouvons identifier dans le district du Zanzan toutes les grandes catégories de PCI. Ainsi on y retrouve le PCI lié aux pratiques et représentations d'ordre social et culturel. Nous avons également les savoir-faire traditionnels d'ordre technique et artisanal. Un certain nombre de pratiques sociales sont directement liées au système de royauté et chefferies traditionnelles. Ces pratiques appartiennent, avec les danses religieuses ou initiatiques et les musiques de chasse ou de guerre, à la catégorie du patrimoine immatériel à caractère sacré. Si ce caractère sacré a permis la préservation de l'authenticité de ces pratiques, il constitue à bien des égards un obstacle du point de vue de leur mise en tourisme. A côté de ce PCI relevant de l'ordre du sacré, il existe aussi certaines pratiques plus populaires, plus festives telles que les fêtes agraires de l'igname, les danses et musiques de célébration ou de réjouissance. En effet, les danses sont chez les populations du Zanzan une des expressions culturelles et artistiques les plus populaires. (Annexe 4 - *Le Bouri de Bouna*) Ces danses sont variées et accompagnées par des instruments de musique tout aussi diversifiés. Cette tradition musicale des peuples Gour du zanzan a d'ailleurs fait l'objet d'une étude réalisée par Aka Konin et « *visant à la valoriser face à la menace de disparition qui pèse sur elle suite aux mutations et autres bouleversements en œuvre dans les sociétés traditionnelles* »¹⁶. Il faut cependant admettre que la ligne de démarcation entre sacré et profane est souvent difficile à déterminer dans les pratiques sociales des peuples du Zanzan. Très souvent l'un précède ou aboutit à l'autre. Les populations du Zanzan et notamment les lobis, exercent traditionnellement le travail du bois, la fabrication d'instruments de musique. Le savoir-faire technique de ce groupe ethnique en matière de construction d'habitations traditionnelles rurales appelées " soukala Lobi"¹⁷ a fait l'objet de beaucoup de recherches. On retrouve également le travail de la vannerie et de la poterie qui sont des activités féminines. A ce propos, le

¹⁵ Le Royaume Abron a été fondé au 17^{ème} siècle dans la région de Bondoukou en Côte d'Ivoire par des guerriers originaires d'Akwamu (région située au sud-est du Ghana, près du fleuve volta). **Zanzan** est le nom du premier village en terre ivoirienne.

¹⁶ Aka Konin, *Traditions musicales chez deux peuples Gour du nord-est de la côte d'ivoire*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 2009, p. 3

¹⁷ Habitat traditionnel familial du groupe ethnique lobi de la Côte d'Ivoire mais aussi du Burkina Faso.

savoir-faire des potières de Motiamo¹⁸ (Annexe 5) constitue l'un des attraits touristiques les plus importants de la région.

1.2.2 Justification scientifique de l'étude

Au-delà de ses objectifs sociaux et touristiques, l'étude lève le voile sur un pan de la culture traditionnelle et populaire des peuples du Zanzan. Du point de vue de la recherche, il est aujourd'hui nécessaire en Côte d'Ivoire d'établir une typologie normalisée du PCI. Un tel travail d'identification et de classification, eu égard aux recommandations internationales en matière de sauvegarde, apparaît comme la priorité des institutions et organismes compétents pour la sauvegarde du PCI. Elle pourra servir d'instrument pour enrichir les bases de données des systèmes d'identification et d'enregistrement du PCI de la Côte d'Ivoire. Un tel projet d'envergure nationale passe par des initiatives sur les plans local et régional. D'où l'opportunité de notre étude qui se présente comme un répertoire d'informations capitales sur le PCI du district du Zanzan.

1.3 Le cadre opératoire de l'étude

1.3.1 Hypothèse et énoncé des questions posées

La pertinence de notre problème se justifie par un certain nombre de constats que nous avons dressé plus haut. Nous pouvons les résumer à :

- la richesse et la variété du PCI des peuples de la Côte d'Ivoire en général et en particulier des peuples de la région du Zanzan ;
- la volonté des pouvoirs publics d'élargir l'offre touristique y compris sur la base du potentiel culturel du pays ;
- les insuffisances et dangers constatés à l'échelle nationale dans les actions de valorisation du PCI à des fins touristiques.

Au regard de ce constat, l'on peut émettre l'idée principale selon laquelle la sauvegarde du PCI peut être envisagée sous un angle touristique et que l'industrie touristique elle-même peut entrevoir un axe de son développement en s'appuyant sur les ressources du PCI. Ainsi, la préoccupation majeure qui se dégage est relative aux actions à entreprendre pour faire connaître aux acteurs les potentialités touristiques du PCI d'une part, et d'autre part mettre à contribution le PCI dans le développement du tourisme rural en Côte d'Ivoire.

¹⁸ Motiamo est un village de la région de Bondoukou. L'art potier y est aussi ancien que le village et toutes les femmes y sont potières. Toute la chaîne opératoire est restée purement traditionnelle.

Pour le cas particulier de la région du Zanzan, cette préoccupation débouche sur l'hypothèse suivante :
l'inventaire touristique des ressources du patrimoine vivant dans le district du Zanzan est un outil de promotion du tourisme rural.

1.3.2 Synthèse des données

Notre réflexion vise à indiquer à travers l'analyse du cas de la région du Zanzan, les possibilités de rencontre entre le PCI et le tourisme. De ce fait, elle met d'emblée en jeu deux concepts dont l'intégration dans un même projet peut occasionner des tensions. En fait, le PCI du point de vue de sa sauvegarde s'inscrit dans une perspective culturelle et sociale du développement. Sa gestion dépend du secteur public et c'est un domaine dans lequel l'objectif n'est pas forcément de faire du profit financier. Le tourisme quant à lui s'inscrit dans une logique de profil et de rentabilité, notamment le tourisme dit "de masse". Entre ces deux visions, il existe une approche médiane qui promeut un tourisme alternatif et durable qui a pour vocation de concilier le besoin de profits, la protection du patrimoine et le bien-être des communautés locales. Nos recherches et argumentations dans le cadre de ce travail s'inspirent de cette approche.

1.3.3 Résultats attendus

Niveau d'impact : une prise de conscience collective des différents acteurs de l'importance et de l'impact que le PCI peut avoir sur le développement du tourisme rural en Côte d'Ivoire.

Niveau d'effets :

- Les attraits touristiques liés au PCI sont identifiés ;
- un outil opérationnel de promotion du tourisme rural est présenté aux acteurs du développement.

2 APPROCHE THEORIQUE DE L'ETUDE À PARTIR DE LA REVUE DE LITTÉRATURE

Les sources bibliographiques consultées nous donnent un aperçu de l'étendue et de la profondeur de la réflexion sur les relations entre le PCI et le tourisme. Ce chapitre aborde les aspects liés à la valorisation du patrimoine culturel immatériel et au développement territorial, à la question de l'identité culturelle et aux préoccupations relatives au développement durable. Bien avant, nous abordons les définitions des notions clés de notre étude ainsi que des inflexions qu'elles peuvent prendre dans le contexte de notre étude.

2.1 Définitions et emploi des concepts clés

2.1.1 Le patrimoine culturel

Les définitions que l'on s'accorde à donner à la notion de patrimoine culturel diffèrent selon l'angle d'approche. Certaines approches abordent le concept en définissant séparément les mots qui le composent. Dans ce cas, l'accent est souvent mis sur le terme patrimoine.

- **Le patrimoine**

Le terme provient du latin *patrimonium* et est associé à l'idée d'héritage que l'on a reçu de ses ancêtres et que l'on doit transmettre à son tour à ses descendants. Cet héritage devient alors un bien et est associé à la notion de propriété. Cette propriété du patrimoine commence d'abord à l'échelle individuelle et familiale pour s'étendre à une échelle collective. Il y a aussi l'idée que le patrimoine traverse les générations. On parle d'ailleurs à juste titre de "*patrimoine historique*". Selon Monsieur Jean Yves Marin : «... il ya une continuité matérielle du bien qui se crée à travers la transmission. Cela permet de définir le patrimoine comme l'ensemble de tous les biens naturels ou créés par l'homme sans limite de temps ou de lieux »¹⁹. Aujourd'hui, l'association des termes "patrimoine" et "culturel" s'est imposée dans la terminologie internationale et désigne les biens culturels à transmettre ou l'héritage culturel des peuples et des nations. Ce concept constitue avec le patrimoine nature et le patrimoine mixte les grands types de patrimoine de la liste du patrimoine mondial de l'humanité établie par l'UNESCO. Mais cette acception pose un problème de délimitation du concept de patrimoine culturel qui tend à s'élargir au fil des années. Pour apporter plus de précision, il faut faire la différence entre les deux grandes catégories de patrimoine culturel créées par l'homme. D'une part nous avons le patrimoine culturel matériel ou tangible. Cela suppose quelque chose de "bâti" comme les monuments

¹⁹ Marin Jean Yves, *Communauté Muséale et Institution Patrimoniales*, Cours Université Senghor, Janvier 2012

ou les collections d'objets. Et d'autre part nous avons le patrimoine culturel immatériel qui a un caractère spirituel, intellectuel ou moral.

- **Le patrimoine culturel immatériel**

Selon Noriko Aikawa-Faure²⁰ lors d'une conférence sur le PCI à Vitré (France) en septembre 2012, le terme de PCI est la traduction littérale du terme japonais "*Mukeibunka-isan*" qui signifie "*le patrimoine culturel sans forme*". Cependant, le terme PCI dans le cadre de la convention de l'Unesco prend un sens différent de celui en vigueur au Japon. En effet, la convention de 2003 de l'UNESCO entend par "*patrimoine culturel immatériel*" « *Les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel* »²¹.

Le patrimoine culturel immatériel regroupe donc l'ensemble des pratiques et formes d'expressions qui témoignent de la créativité des groupes humains. L'accent est mis sur le fait que ce sont les communautés elles-mêmes qui identifient leurs patrimoines culturels. Toutefois, il faut préciser que la convention ne prend en considération que le PCI conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect entre communautés, groupes et individus. On voit également à travers cette définition que certains supports du patrimoine immatériel concerne des éléments matériels (objets, artefacts, espaces culturels). Même dans ce cas, ce qu'il faut considérer, c'est l'action et l'investissement humain en termes de connaissance et de savoir-faire qui a permis leur création ou leur recréation. C'est à ce titre que nous parlons de patrimoine vivant.

- **Le patrimoine vivant**

L'appellation "**expressions vivantes**" est également employée pour mettre l'accent sur les aspects intangibles du PCI. Il s'agit comme le stipule la convention de 2003, des domaines de manifestation du PCI que sont « *les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel* »²². En allant plus loin dans la réflexion, on peut affirmer : « *L'importance du patrimoine culturel immatériel ne réside pas tant dans la manifestation*

²⁰ Noriko Aikawa-Faure est l'ancienne Directrice de l'Unité du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO. Elle a développé ce programme depuis sa création en 1992. Elle a ainsi suivi, de la genèse jusqu'à l'adoption, tous les processus conduisant à la création de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel.

²¹ UNESCO, *Convention pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel*, Paris, Octobre 2003

²² UNESCO, *Ibid.*

culturelle elle-même que dans la richesse des connaissances et du savoir-faire qu'il transmet d'une génération à une autre »²³.

2.1.2 Le tourisme

- La promotion touristique

La grande variété des formes de tourisme qui existent rend difficile la définition de cette activité. La définition la plus admise est celle de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT). Pour cette institution spécialisée des Nations Unies (ONU), « *le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs* ». Il faut savoir que le concept de tourisme recouvre deux réalités. En plus d'être une activité humaine obéissant à des mobiles psychologiques, c'est aussi l'ensemble des ressources techniques, économiques, matérielles, infrastructurelles et culturelles prévues pour la réalisation de l'activité. Ce sont ces ressources qui constituent l'offre touristique. Il faut distinguer l'offre "originelle" appelée également ressources touristiques primaires (climat, site, folklore coutume etc.) de l'offre dérivée qui désigne l'ensemble des prestations connexes qui accompagnent le tourisme (hébergement, transport, télécommunication, etc.). Une bonne promotion touristique suppose l'amalgame de ces différentes offres en un tout indivisible.

Certaines caractéristiques influent sur la définition du tourisme. Elles peuvent être liées :

- à la provenance des touristes. On parle alors de tourisme international ou de tourisme domestique ;
- à l'espace concerné. On parlera alors de tourisme urbain, de tourisme rural ;
- à l'objectif qui motive le touriste. Il s'agit alors de tourisme culturel, d'écotourisme, de tourisme religieux, de tourisme balnéaire ou de tourisme d'affaires.

Ces dernières années, l'importance du concept de développement durable a donné une autre orientation à l'activité touristique. Il est désormais question d'appliquer au tourisme les principes du développement durable. Cela a donné lieu au concept de tourisme alternatif. On appelle tourisme alternatif toute forme de tourisme qui constitue une solution de remplacement au tourisme de masse. Le tableau ci-après donne une liste non exhaustive des formes de tourisme alternatif.

Dans cette nouvelle dynamique, le lien entre tourisme et culture est clairement établi. La première charte du tourisme durable publiée à l'issue de la rencontre en 1995 entre l'OMT, l'UNESCO, le

²³ UNESCO. *Qu'est ce que le patrimoine culturel immatériel ?* <http://www.unesco.org/culture>. Consulté le 25 Décembre 2012

Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et la Commission Européenne stipule que « le tourisme, de par son caractère ambivalent, puisqu'il peut contribuer de manière positive au développement socio-économique et culturel, [...], doit être abordé dans une perspective globale »²⁴.

Tableau 2: Liste non exhaustive des formes de tourisme alternatif

Forme de tourisme alternatif	Définition
Tourisme communautaire / autochtone /ethnotourisme	Le tourisme communautaire est une forme de tourisme dans laquelle l'accueil des visiteurs est géré directement par la population locale.
Tourisme durable	Le tourisme durable a pour but de mettre en œuvre toutes sortes de développements, d'aménagements, d'activités liées au tourisme, lesquels devront contribuer à préserver sur le long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales de la région concernée.
Tourisme équitable	Le tourisme équitable a pour but de faire participer les populations d'accueil, soutient les modes de production respectueux de l'environnement, fait en sorte que la rémunération des prestations locales soit juste.
Tourisme participatif	Le tourisme participatif a pour but de mettre en relation les locaux et les touristes, soit en faisant participer la population d'accueil aux activités touristiques, soit en permettant aux visiteurs d'être acteurs de la vie locale.
Tourisme responsable / éthique	Faire du tourisme de façon responsable, c'est être conscient de l'impact que l'on va avoir sur l'économie, l'environnement, les populations locales... En bref, avoir une vision complète de notre impact sur le territoire et agir en fonction.
Tourisme solidaire	Reprenant les principes du tourisme équitable, il place l'homme au cœur du voyage et insiste davantage sur la rencontre et l'échange entre visiteurs et visités. Le tourisme solidaire implique directement le voyageur dans le développement local de la destination qu'il a choisi par le biais des retombées économiques pour les communautés.

Source : Babel voyage, *guide forme de tourisme*, [http : //babel-voyages.com/définition](http://babel-voyages.com/définition), consulté le 22 janvier 2013

- Le tourisme culturel

Il existe plusieurs définitions du tourisme culturel. L'expression est plus difficile à cerner car la notion de culture qu'elle comporte a plusieurs acceptions. Cela fait dire à certains auteurs qu'elle supporte plusieurs contradictions. Dans ce sens, Saskia Cousin affirme que : «*La question de savoir si une pratique ou une motivation touristique relève ou non du tourisme culturel est une impasse intellectuelle :*

²⁴ Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), *charte du tourisme durable*, Lanzarote, avril 1995, préambule

elle implique un jugement de valeur à priori sur ce qui relève, ou non, de la culture ou du culturel »²⁵. Avant de poursuivre, « *il serait plus pertinent de se pencher sur l'usage qui est fait de cette notion* »²⁶. En effet, les emplois les plus courants de cette notion se situent au niveau professionnel et institutionnel. Plusieurs organisations ont abordé la notion. C'est le cas de l'ICOMOS à travers sa charte du tourisme culturel ou la Commission Européenne à travers le projet PICTURE. L'OMT définit le tourisme culturel en tant que : « *mouvement de personnes obéissant à des motivations essentiellement culturelles telles que les voyages d'études, les tournées artistiques et les voyages culturels, les déplacements effectués pour assister à des festivals ou autres manifestations culturelles, la visites de sites et de monuments, les voyages ayant pour objet la découverte de la nature, l'étude du folklore ou de l'art, et les pèlerinages* ».

Cette définition reste toutefois assez vaste car elle englobe plusieurs domaines culturels. La définition qui tient le plus compte de l'aspect patrimonial de la culture est celle de Claude Origet du Cluzeau. Selon lui : « *Le tourisme culturel est un déplacement d'une nuitée au moins dont la motivation principale est d'élargir ses horizons, de rechercher des connaissances et des émotions au travers de la découverte d'un patrimoine et de son territoire.* »²⁷

Certains écrits parlent de "tourisme patrimonial" pour bien préciser les choses. C'est d'ailleurs dans ce sens que nous utilisons la notion de tourisme culturel dans notre travail.

- Le tourisme rural

Les définitions du tourisme rural peuvent être très simples comme elles peuvent être très élaborées. Selon la direction de la Commission Européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire (Eurostat), le tourisme rural est simplement un tourisme dans des zones à faible densité démographique. Pour l'Observatoire européen des territoires ruraux (LEADER), le tourisme rural est avant tout un tourisme "intégré et diffus" mettant en avant l'aspect solidaire dans les échanges entre les acteurs. Dans un tel contexte, le souci est de « *permettre aux touristes un contact personnalisé, une insertion dans le milieu rural physique et humain ainsi que, dans la mesure du possible, une participation aux activités, aux coutumes et aux modes de vie des habitants* ».²⁸ C'est à ce titre que nous partageons l'avis d'Henri Grolleau qui écrit que le tourisme rural est : « *... un tourisme*

²⁵ Saskia Cousin, « l'Unesco et la doctrine du tourisme culturel », dans *Revue Civilisations* [en ligne], n°57/2008, consulté le 22 janvier 2013, <http://civilisations.revues.org/1541>

²⁶ Saskia cousin, idem

²⁷ Origet du Cluzeau C., *Le tourisme culturel*, Paris, PUF, 1998, p. 3

²⁸ LEADER, *Commercialiser un tourisme rural de qualité : l'expérience de Leader I*, <http://ec.europa.eu/agriculture/rur/leader2/rural-fr/biblio/touris/art07.htm> site consulté le 26 janvier 2013

d'échelle locale, il est d'initiative et de gestion locales, il vise des retombées locales, il valorise les ressources, les patrimoines et les cultures locales. »²⁹

2.1.3 L'inventaire

Dans le domaine du patrimoine culturel, l'inventaire est une procédure administrative qui consiste à inscrire dans un registre un certain nombre d'informations relatives à une collection patrimoniale. Généralement quand le registre est publié, on l'appelle "catalogue". L'inventaire obéit à une méthodologie précise et il existe des fiches d'inventaire dont les rubriques peuvent varier selon l'institution ou le pays.

Dans le domaine du tourisme, on procède également à des inventaires pour identifier les ressources. Généralement, les inventaires touristiques sont des inventaires thématiques qui visent une catégorie de biens, par opposition aux inventaires généraux et techniques qui se font dans le domaine du patrimoine. Ces derniers types d'inventaire ont un caractère plus scientifique et donnent lieu à une mesure légale de protection qui est le classement. Le point commun entre l'inventaire touristique et l'inventaire du patrimoine, est que ces deux opérations permettent de faire le recensement, l'état des lieux, la description et l'estimation des ressources. On retrouve deux méthodes courantes d'inventaire dans le domaine touristique :

- l'inventaire théorique, il consiste à identifier les ressources par réputation ;
- l'inventaire physique, il nécessite une action de terrain, un contact physique avec les ressources.

L'inventaire touristique peut également être un outil de structuration et d'évaluation. Selon Jacques Heldt : *«...il consiste à identifier et à décrire de façon sommaire ou approfondie, et par le moyen de techniques plus ou moins sophistiquées, les différentes composantes d'un patrimoine circonscrit à l'intérieur d'un espace aussi bien géographique, historique, social, qu'économique»³⁰*. L'inventaire touristique n'est jamais une fin en soi. Il est toujours réalisé dans un but précis qui concerne généralement la promotion, la diffusion ou la valorisation des ressources inventoriées.

2.2 Interaction entre patrimoine culturel immatériel et tourisme

2.2.1 Les défis et les enjeux de la relation entre le tourisme et le patrimoine

Dans la littérature spécialisée, les préoccupations liées aux PCI et au tourisme sont posées en termes d'enjeux et de perspectives pour le développement social, économique et culturel. Nous proposons ici une analyse en fonction des grandes idées qui sont abordées de façon récurrente.

²⁹ Grolleau Henri, «Accueil et animation», dans *Cahier Espace* n° 48, 1996, p. 2

³⁰ Heldt Jacques, *inventaire de l'offre touristique patrimoniale*, support formation CNFPT, C.R.I.T.E.R, Novembre 2008, p. 19

- **La valorisation du patrimoine**

La question de la valorisation du patrimoine se pose de plus en plus en terme de "valorisation économique" ou de "valorisation marchande". La valorisation ne se fait plus uniquement à des fins d'éducation et de sensibilisation. C'est à ce niveau que le tourisme joue un rôle important. Le tourisme met en évidence le potentiel économique du patrimoine. Par effet d'externalité, des sources de revenus multiples et des emplois sont créés (hébergement, restauration, transport). Parlant du patrimoine culturel tangible, Stéphanie Crabeck écrit : « *Actuellement, la relation entre patrimoine et tourisme s'impose davantage comme un outil de développement économique. Dans la plupart des cas, il s'agit de donner une plus-value touristique à un site patrimonial au moyen d'interventions en matière d'infrastructures, d'accessibilité et de services marchands. En transformant la ressource patrimoniale en un produit touristique de consommation, les décideurs espèrent provoquer [...] un enrichissement économique* »³¹. Cette réflexion peut s'étendre au patrimoine culturel intangible.

Xavier Greffe aborde dans le même sens dans son ouvrage au nom évocateur de "la valorisation économique du patrimoine". Il établit une liste des potentiels bénéficiaires des retombées économiques de la valorisation du patrimoine. A savoir, les ménages, les entreprises, les collectivités territoriales et les États. Il poursuit en avançant l'idée que la valorisation est une solution pour que le patrimoine culturel n'apparaisse plus comme un secteur dont le financement pèse sur les budgets publics. « *Le patrimoine ne sera plus alors vu comme une contrainte héritée du passé, au profit de laquelle il convient d'arracher quelques arbitrages budgétaires héroïques, mais il apparaîtra comme un levier de créativité et de développement de nos sociétés* »³². L'auteur évoque aussi la question de l'investissement dans le secteur du patrimoine culturel. Il propose une analyse profonde des critères d'investissement qui sont basés sur des valeurs monétaires prêtées (à tort) aux valeurs d'usage et aux valeurs d'existence du patrimoine culturel.

- **Développement territorial**

C'est l'une des questions qui revient le plus souvent en tant qu'argument de la mise en tourisme du patrimoine. Dans l'ouvrage collectif "Tourismes, Patrimoines & Mondialisations", le chercheur Jean-Marie Furt s'interroge si le patrimoine en général ne serait-il pas un avantage pour le développement local. Il écrit : « *le patrimoine rural, et plus précisément certains de ses aspects, représente en effet pour les communes qui en sont dotées l'opportunité de disposer d'un facteur d'attractivité susceptible d'être économiquement valorisé et donc de contribuer à la création d'emplois et à la sauvegarde de*

³¹ Crabeck Stéphanie, *Patrimoine*, «outil et développement territorial : Le cas de l'abbaye de Villers», dans *Revue territoire(s) Wallon(s)*, Hors série 2007, p. 149

³² Greffe Xavier, *La valorisation économique du patrimoine*, Paris, Ministère de la Culture / La Documentation française, 2003, p.13

certaines entités »³³. Il propose un nouveau mode d'intervention en matière d'action et de gouvernance, lorsqu'il s'agit de développement touristique patrimonial. Ce modèle est fondé sur une double stratégie. *La complémentarité* dans l'action des organismes en charge du développement touristique sur le territoire et la *coopération* entre les différentes entités administratives compétentes.

Le guide du Craterre aborde dans le même sens en définissant les étapes de l'intégration du patrimoine dans les politiques d'aménagement du territoire des collectivités locales africaines. Le guide indique que ces politiques doivent être préparées par des documents de planification locale, avant d'ajouter que : « *c'est tout d'abord dans ces documents que doivent être intégrées les ressources culturelles et les richesses patrimoniales qui existent sur le territoire* »³⁴

- ***L'identité culturelle et le patrimoine immatériel***

La question de l'identité revient fréquemment dans la réflexion sur le PCI. Selon Anne Marie Hans Drouin : « *L'identité culturelle peut se définir comme un ensemble de représentations et de pratiques considérées comme caractéristiques d'un groupe particulier* »³⁵. Il y a l'idée que les membres du groupe social partagent en commun des éléments qu'ils reconnaissent comme leur patrimoine culturel. Il peut s'agir d'éléments du patrimoine culturel intangible tels que les connaissances générales, les traditions historiques, les habitudes et les goûts culinaires, les comportements sociaux. Le PCI devient ainsi un élément de construction des identités. Par ailleurs, nous savons que le PCI n'est pas figé. Selon la convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, « *[...] il est récréé en permanence par les communautés et les groupes en fonction de leur milieu [...]* »³⁶. C'est de cette manière que le PCI parvient à s'enrichir et à enrichir l'identité collective des peuples. Pour Laurier Turgeon, cet enrichissement peut s'inscrire aussi dans une logique de pluralité et de diversité. Dans son ouvrage intitulé *Patrimoines métissés*, il explique que le PCI ne se transmet pas uniquement de manière intergénérationnelle. Il s'inscrit également dans *les échanges interculturels*³⁷.

En matière de valorisation touristique du PCI, la principale menace liée à la question des identités est la folklorisation. En effet il faut déplorer de grossières mises en scène de certaines pratiques aux fins de satisfaire la curiosité de certains touristes. Cela peut avoir pour conséquence la déculturation et la déconstruction des identités.

³³ Furt Jean-Marie, Franck Michel, *Tourismes, Patrimoines et Mondialisations*, Paris, Harmattan, 2011, p. 23

³⁴ CRATerre et UNESCO, *Patrimoine culturel et développement local, guide à l'attention des collectivités locales africaines*, Paris, CRATerre-ENSAG /Convention France UNESCO, 2006, p. 31

³⁵ Hans Drouin A., «Éducation et altérité», dans *Le Télémaque*, n°29, 2006, p. 19 [en ligne] <http://www.cairn.info/revue-le-telemaque-2006-1.htm>, Consulté le 10 janvier 2013

³⁶ UNESCO, *ib. ibid*

³⁷ Turgeon Laurier, *Patrimoines métissés : contextes coloniaux et post-coloniaux*, Paris et Québec, 2003, pp. 20 - 23

2.2.2 La question du développement durable

L'intégration des principes du développement durable dans les modes de gestion du tourisme et du patrimoine culturel immatériel est une mesure largement admise par les différents acteurs concernés. La notion de développement durable apparaît clairement dans la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003), notamment dans le préambule et dans l'article 1 qui propose une définition du PCI. De nombreux principes du développement durable sont exprimés dans le texte : « *qualité de vie, participation et engagement, équité et solidarité sociales, accès au savoir, subsidiarité, partenariat et coopération, prévention, précaution, protection du patrimoine culturel* »³⁸. Par ailleurs en 2011, le Comité intergouvernemental a fait du développement durable un critère de sélection des candidatures à l'inscription sur la liste représentative du PCI de l'humanité.

Quant au tourisme, la question de sa durabilité soulève plus de débats d'autant plus que les enjeux sont énormes. Le tableau ci-dessous donne des éléments de comparaison entre le développement touristique non-durable et le développement durable. Dans la même lancée, le rôle que joue le tourisme dans le rapprochement des cultures est envisagé comme une mesure qui contribue au développement durable. Ce fut d'ailleurs le thème de la journée mondiale du tourisme célébrée en Égypte le 27 septembre 2011 et qui a donné lieu à la recommandation d'Assouan. (Annexe 6)

Tableau 3: Distinction entre développement touristique non-durable et développement durable

DURABLE	NON DURABLE
Concepts généraux	
Développement contrôlé Échelle appropriée Long terme Qualitatif Contrôle local	Développement incontrôlé Échelle disproportionnée Court terme Quantitatif Contrôle extérieur
Stratégies de développement	
Planifier et après développer Développeurs locaux Travailleurs locaux Architecture locale ou traditionnelle	Développement sans planification Développeurs étrangers Travail importé Architecture non locale
Comportements des touristes	
Préparation au voyage Apprentissage de la langue locale Sensibilité et bon sens Visites répétées	Voyage peu préparé Ne cherche pas à apprendre la langue locale Intensité et insensibilité N'aime pas retourner

Source : John Swaarbrooke repris par Alain Laurent, <http://www.tourisme-solidaire.org/ressource/etude>

³⁸ Turgeon Laurier, *Transmission du patrimoine culturel immatériel*, Cours Université Senghor, Janvier 2013

3 DÉMARCHES MÉTHODOLOGIQUES

En matière de recherche, toute méthodologie ainsi que les outils qui s'y rattachent se déterminent en fonction de la discipline. Ainsi, nous avons puisé les éléments de notre démarche méthodologique dans l'univers des sciences sociales et humaines. À la suite de la collecte et de l'analyse des données, nous décrivons l'étape du stage professionnel qui a été pour nous un moment d'observation directe de l'univers touristique en Côte d'Ivoire

3.1 La collecte des données

Une combinaison de trois outils méthodologiques majeurs nous ont permis de rassembler le matériel, en terme de données et d'informations, sur lequel se fonde notre recherche. Ces outils nous ont surtout permis d'appréhender globalement notre sujet et de nous apporter des éléments d'argumentation. Il s'agit de la recherche documentaire, des entrevues et du stage professionnel.

3.1.1 La recherche documentaire

La typologie de notre corpus documentaire comprend des ouvrages généraux et spécialisés, des documents électroniques ou sites web, des études d'expertise, des rapports administratifs et des textes normatifs. La consultation d'outils bibliographiques relatifs à notre thème a constitué la phase de lancement de notre recherche. Nous avons effectué ce travail dans les bibliothèques physiques de l'Université Senghor d'Alexandrie et de l'institut français d'Abidjan et également dans les bibliothèques virtuelles et les fonds documentaires de [refdoc](http://www.refdoc.fr)³⁹, [Cairn](http://www.cairn.info)⁴⁰ et [cyberlibris](http://www.cyberlibris.com)⁴¹. C'est le lieu de préciser que notre statut d'étudiant de l'Université Senghor nous donne un accès à ces bases de données et collections bibliographiques en ligne. Cette phase nous a permis d'étudier l'état de l'art au sujet de notre thématique. Concrètement, elle a consisté à :

- accumuler une grande quantité de documents sur notre sujet ;
- prendre connaissance de ces documents ;
- en juger de l'intérêt pour notre travail ;
- en réaliser des résumés synthétiques si nécessaire ;
- faire référence des documents les plus pertinents dans notre travail.

L'intérêt de la recherche sur le web a été pour nous d'obtenir des informations actualisées sur l'état de la réflexion sur notre thématique. De ce fait, elle s'est principalement effectuée sur les sites et les portails internet institutionnels d'organisations dont les domaines d'activité prennent en compte la

³⁹ <http://www.refdoc.fr>

⁴⁰ <http://www.cairn.info>

⁴¹ <http://www.cyberlibris.com>

culture et/ou le tourisme. Ainsi, nous avons par exemple puisé des informations essentielles sur le portail internet de l'Unesco⁴² et de l'OMT⁴³.

Un rapport d'expertise a particulièrement retenu notre attention, il s'agit de "L'étude stratégique du tourisme ivoirien" réalisé par Côte d'Ivoire Tourisme (CIT)⁴⁴. La valeur référentielle de ce document réside, en plus de sa provenance, dans le fait qu'il retrace bien l'historique, l'évolution et les perspectives d'avenir du tourisme en Côte d'Ivoire.

3.1.2 Les entrevues et les entretiens

Ils vont servir à recueillir les avis de certaines personnes ressources pour construire notre opinion sur les grandes orientations de l'étude. Nous pouvons ranger les entrevues que nous avons effectuées en deux catégories.

La première catégorie concerne celles effectuées avec certains de nos professeurs à mesure que ceux-ci venaient dispenser leurs enseignements à l'université Senghor d'Alexandrie. Ces entrevues se sont étalées sur les deux années de notre formation. Elles avaient pour objectif principal la conceptualisation de notre projet de recherche. A ce niveau, l'entrevue que nous avons eue avec Monsieur Abdoulaye Camara a particulièrement été enrichissante pour nous. En effet, monsieur Camara en sa qualité de chercheur à l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN) au Sénégal et d'ancien directeur du musée historique de l'île très touristique de Gorée, nous a fourni des éclairages et des éléments de subtilité à prendre en compte dans notre réflexion sur la pratique du tourisme autour du patrimoine culturel tangible et intangible.

La seconde catégorie est relative aux entrevues effectuées pendant le stage professionnel à Abidjan. Dans ces cas, l'objectif a surtout été de saisir les points de vue qui se dégagent sur le PCI chez les acteurs du tourisme en Côte d'Ivoire. Dans bien des cas, il s'agissait d'entretiens qualitatifs. Le but était de connaître l'opinion de nos interlocuteurs sur les questions précises. Ils ont été réalisés avec des agents des ministères du tourisme et de la culture, des professionnels du tourisme et des particuliers qui partagent des intérêts pour le développement de la région du Zanzan.

En fin de compte, cette catégorie d'entretiens nous a permis d'enrichir nos données documentaires sur les éléments du PCI reconnus et réputés de façon spontanée comme des attraits et des curiosités touristiques de la région du Zanzan.

⁴² <http://www.unesco.org>

⁴³ <http://www2.unwto.org/fr>

⁴⁴ Ministère du Tourisme, *étude stratégique du tourisme ivoirien*, Abidjan, CIT, 2009

3.1.3 Les études de modèles

Les études de modèles que nous avons réalisées avaient pour but d'analyser des cas de valorisation du patrimoine culturel immatériel afin de dégager un modèle qui pourrait inspirer la partie projet de notre étude. Ainsi nous nous sommes intéressé au projet d'inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel du Québec (IREPI 2004-2012)⁴⁵, et au projet d'inventaire du patrimoine immatériel d'haïti (IPIMH)⁴⁶. Ces deux projets ont en commun l'appui technique de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique et de l'Institut du patrimoine culturel de l'Université Laval (Québec, Canada), dirigés par Monsieur Laurier Turgeon qui nous a également dispensé un cours sur la transmission du PCI.

Le projet IREPI vise à identifier, à documenter et à valoriser des savoirs, des savoir-faire et des pratiques qui se trouvent sur le territoire du Québec et qui contribuent à sa richesse et à sa diversité. Quant au projet IPIMH, il s'agit d'un inventaire multimédia en ligne qui vise à sauvegarder et à mettre en valeur toute la richesse du patrimoine immatériel d'Haïti. Parmi les retombées du projet IPIMH, figure le fait qu'il pourra fournir des outils de développement culturel et touristique aux communautés locales. Ce qui correspond à l'un des objectifs que nous visons à travers notre projet.

Ce qui nous intéresse par ailleurs dans ces projets d'inventaire, ce sont les multiples usages qui en ont été faits ou qui sont prévus de l'être. Il ne s'agit pas non plus de reproduire à l'identique ces modèles car les contextes sont bien évidemment différents, mais de saisir les logiques de leur mise en œuvre. Ainsi, parmi les usages et les finalités de ces deux projets, nous retenons les aspects suivants :

- il s'agit d'outils efficaces de sauvegarde et de transmission du PCI à travers les archives multimédia qu'ils offrent. (photos, vidéo, panophotos, panophotos animées, etc.) ;
- ils peuvent être exploités à des fins d'étude et dans la conception d'outils de diffusion ;
- ces projets ont été réédités par plusieurs pays à travers le monde ce qui confirme leur succès ;
- le projet d'inventaire IREPI a été cité comme référence par l'UNESCO.

Si la réalisation d'un inventaire est une activité capitale, sa présentation aux bénéficiaires ne demeure pas moins essentielle. Un des atouts des projets IREPI et IPIMH, réside dans le mode de diffusion des inventaires. Nous estimons donc que pour atteindre ses objectifs, notre projet d'inventaire tourisme des expressions vivantes du District du Zanzan doit prévoir son modèle approprié de diffusion pour bien remplir sa double finalité, à savoir la sauvegarde du PCI et la promotion du tourisme.

⁴⁵ <http://www.irepi.ulaval.ca/>

⁴⁶ <http://www.ipimh.ulaval.ca/>

3.2 Difficultés rencontrées et bilan des enquêtes

3.2.1 Nature des difficultés

Les problèmes essentiels auxquels nous avons été confrontés dans la collecte de nos données sont de deux ordres. D'un part il ya eu les difficultés de nature structurelle et d'autre part, les difficultés passagères liées à des aspects conjoncturels.

Les difficultés structurelles étaient dues à l'organisation des services de la documentation et de la statistique des institutions en charge du tourisme et de la culture. En effet, au service de la statistique du ministère du tourisme, nous n'avons pas pu avoir de données chiffrées par régions touristiques, et notamment des données sur la région du Zanzan. En plus, ce service manquait de moyens et cette situation n'est pas motivante pour le personnel. Au niveau du travail, le traitement des données statistiques se fait de façon globale alors qu'il aurait été plus pertinent d'avoir des données pour chaque forme de tourisme. Les quelques données disponibles souffraient d'un défaut d'exhaustivité et d'actualisation. Ces mêmes constats sont valables pour le ministère de la culture. A ce niveau, nous n'avons pas pu avoir la liste consolidée du PCI national, à part des initiatives d'inventaire à mettre à l'actif de certains agents.

Les difficultés d'ordre conjoncturel sont liées à la situation de post-conflit du pays. Les directions régionales déconcentrées du ministère du tourisme travaillaient presque au ralenti. Tous les agents n'étaient pas à leur poste, ce qui posait un problème de relais.

Nous connaissons bien la région du Zanzan, cependant, nous n'avons pas pu nous y rendre dans le cadre exclusif de notre enquête. Mais cela n'enlève rien à la fiabilité de nos données. En effet, durant notre stage à Abidjan, nous avons pu interroger des membres des communautés de ressortissants de la région du Zanzan que nous étions censé aller rencontrer. Ceux-ci sont pour la plupart regroupés dans des mutuelles de développement.

3.2.2 Bilan des enquêtes

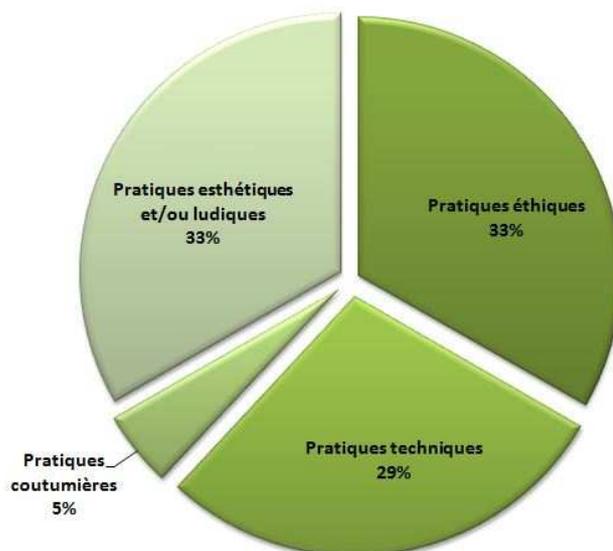
L'objectif principal de notre enquête était de mesurer l'importance du PCI dans les attraits touristiques de la région du Zanzan. A cet effet, nous nous étions déjà procuré par la recherche documentaire un certain nombre d'informations. Ce groupe d'informations a constitué nos données secondaires. Il s'agissait comme nous l'avons indiqué plus haut, d'éléments déjà recensés et reconnus par les professionnels et les institutions du tourisme comme des attraits touristiques de la région du Zanzan. Nous avons donc complété ces informations par des données primaires que nous avons recueillies nous même auprès des personnes que nous avons interrogées au cours de nos entretiens. Ces personnes ont pour caractéristique d'être les potentiels bénéficiaires du projet que nous souhaitons porter. Il s'agit soit des ressortissants du Zanzan, soit des personnes qui partageaient un intérêt pour le

développement du District du Zanzan (cadres, étudiants, travailleurs). Ces enquêtes de type qualitatif ont consisté à demander aux enquêtés de dresser une liste des éléments culturels immatériels pouvant faire partie selon eux des attraits touristiques de la région. (Voir Questionnaire en Annexe 7) Nous avons ensuite classé ces éléments en quatre catégories de pratiques relevant du PCI. A cet effet, nous nous sommes inspiré des typologies de pratiques de l'IREPI. Il s'agit des :

- des pratiques éthiques : Le terme éthique doit être pris ici dans son acceptation la plus large, de valeur, de vertu et de rapport au bien qu'une société se fixe. Il s'agit des systèmes de croyances, des pratiques religieuses, rituelles et sacrées, des prescriptions et interdits, des superstitions ;
- des pratiques techniques : savoir-faire artisanal et architectural traditionnel, pratiques artistiques
- des pratiques coutumières : il s'agit des modes de représentation des appartenances, des pratiques coutumières politiques et sociales ;
- des pratiques esthétiques et/ou ludiques : cela concerne les arts populaires, les danses, les musiques instrumentales et vocales (chants), les pratiques esthétiques corporelles et vestimentaires.

Le graphique ci-dessous représente la part de chaque type de pratique dans les attraits touristiques culturels du District du zanzan selon l'échantillon que nous avons constitués (page suivante). L'objectif n'est pas d'établir une hiérarchie car il est difficile de traduire par des chiffres la valeur d'usage des pratiques culturelles. Le graphique nous donne cependant une idée des pratiques à prendre en compte dans le cadre d'une mise en tourisme des ressources du PCI du Zanzan.

Figure 3: Diagramme des proportions des types de PCI du Zanzan



Source : Auteur

Tableau 4 : Attraites et curiosités touristiques du district du Zanzan

TYPE	PRODUITS	SPÉCIFICITÉ
Pratiques éthiques	L'ÉCOLE DES FÉTICHEURS DE GBANWI	Désenvoûtement et guérison
	LES FÊTES DES IGNAME (DOROPO, HEREBO)	Pratiques rituelles
	LES SINGES SACRÉS DE SOKO	Prescriptions et interdits, sacralisation, superstition autour des singes qui vivent en parfaite harmonie avec les populations
	LES SILURES SACRÉS DE GBOKORO	Prescriptions et interdits, croyances autour des silures
	COMMÉMORATION DES MORTS À BREBO (BOUNA)	Système de croyance, pratique religieuse
	LE BEDOU DES NAFANA	Sortie de masque, croyance et pratique sacré, musique instrumental et vocale
	LE GBOLO DE BONDO	Danse sacrée de chasseurs traditionnels, croyances mystiques.
Pratiques techniques	LES COURS ROYALES ABRON ET KOULANGO, LA COUR ROYALE DU PRINCE ADINGRA	Architecture traditionnelle
	LES MOSQUÉES DE LIMAMISSO ET DE KAMAGAYA À BONDOUKOU ET LA MOSQUÉE DE SOROBANGO	Style architectural originale de type soudano-sahélien
	LA PREMIÈRE CASE DE BONDOUKOU	Habitat traditionnel
	LES TISSERANDS DE KANGUÉLÉ	Savoir-faire artisanal, arts et métiers
	LES POTIÈRES DE MOTIAMO	Pratique de production, savoir-faire artisanal
	LES SOUKALAS LOBI	Habitation et architecture traditionnelle
Pratiques coutumières	LES FÊTES DES IGNAME (DOROPO, HEREBO)	Mode de représentation de l'appartenance au groupe, vie sociale
Pratiques esthétiques et/ou ludiques	LE KOUROUKI	Danse et chant ludique de jeunes filles, accessoires et ornements vestimentaires
	LE SACRABOUTOU	Parade guerrière, musique vocale (chants) pratiques corporelles et vestimentaires (parures, accoutrements)
	LE OBI DOM BIÉ	Danse de réjouissance, musique instrumentale et vocale, parures et ornements vestimentaire
	LE BOURI DE BOUNA	Danse, Esthétique et parures corporelles, musique instrumentale, accessoire et ornements vestimentaires
	LE YEMINAN DE NASSIAN	Danse cérémonielle, parures corporelles, chants, esthétique vestimentaire
	L'OKODJO DE KOUNFAO	Danse de réjouissance de jeunes filles, musique vocale, ornements corporels
	L'AHUIESSI DE TANDA	Danse gestuelle de jeunes femmes, accessoires de beauté, coiffes ornementales
	L'ODONANYEH DE MAGAM	Danse populaire, chant

Source : Auteur

3.3 L'apport du stage

Au delà même de l'obligation que représentait ce stage, et en considérant la thématique de notre mémoire de fin d'étude (Patrimoine Culturel immatériel et tourisme), le choix d'un office de tourisme comme structure d'accueil durant trois mois ne pouvait que présenter de multiples avantages. D'ailleurs à bien des égards, cette expérience a largement été à la hauteur des nos attentes. Avant donc de présenter les énormes acquis que nous avons pu tirer de ce stage, il nous apparaît opportun de présenter Côte d'Ivoire Tourisme.

3.3.1 Présentation de la structure de stage

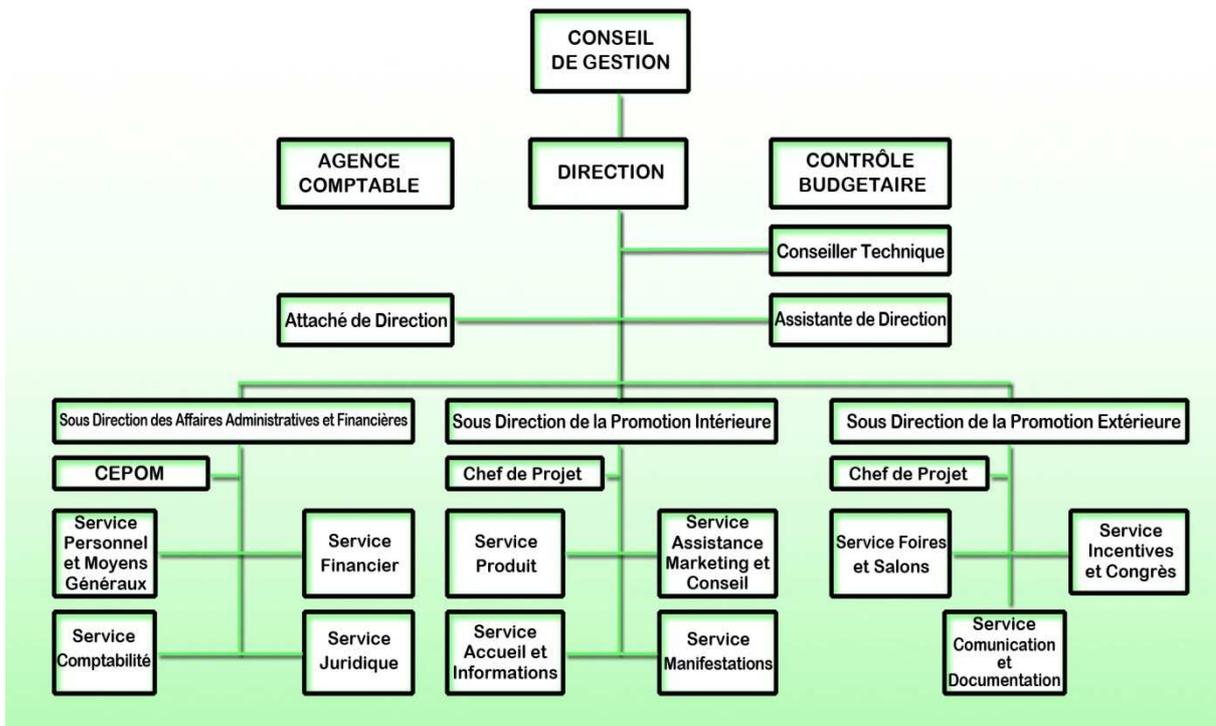
La dénomination d'origine de la structure est « Office Ivoirien du Tourisme et de l'Hôtellerie » (OITH). Plus tard, l'OITH est devenue Côte d'Ivoire Tourisme par décret N° 2004-447 du 02 septembre 2004. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Sa tutelle technique est assurée par le Ministère du Tourisme, tandis que sa tutelle Économique et Financière est assurée par le Ministère de l'Économie et des Finances.

Ses principales missions sont les suivantes :

- développer et promouvoir le tourisme ivoirien sur les plans national et international ;
- assurer l'expansion de l'industrie touristique en faisant connaître et apprécier par toutes actions et mesures de promotion nécessaire, les richesses touristiques nationales ;
- organiser et coordonner la participation de la côte d'Ivoire aux foires et salons à l'étranger ;
- stimuler les flux touristiques, voyages de groupes, incentives et congrès en provenance des marchés émetteurs grâce à une présence active auprès des tours opérateurs ;
- assurer l'information touristique et une documentation qualitative et quantitative aux professionnels locaux et étrangers ;
- assister les artisans d'art dans les domaines de la production et de la commercialisation de leurs produits ;
- d'une manière générale, de réaliser toutes les études et d'entreprendre toutes les actions commerciales, industrielles, financières et immobilières susceptibles de contribuer directement ou indirectement à la réalisation de son objet.

Pour mener à bien ses missions, il est doté d'un organigramme composé d'une Direction, de trois Sous-directions et de 14 Services. (Ci-après l'organigramme de Côte d'Ivoire Tourisme).

Figure 4: Organigramme de Côte d'Ivoire Tourisme



Source : Auteur

3.3.2 Activités menées et acquis pour le projet

Le service qui nous a accueilli au sein de Côte d'Ivoire Tourisme se nomme la CEPOM (Cellule d'Études, de la Planification, de l'Organisation et de la Méthode). Comme son nom l'indique, il s'agit de l'unité de réflexion, d'analyse, d'interprétation, de recommandation, de recherche d'information et de veille stratégique. De ce fait, cette cellule travaille principalement sur des projets inscrits dans la matrice d'action de son programme d'activité annuelle. A la demande de la hiérarchie, la CEPOM peut participer à des missions diverses (conférences, séminaires, etc.) et à l'élaboration d'autres projets. Les catégories des activités que nous avons menées se déclinent de la façon suivante :

✓ **Les Missions :**

Elles ont consisté à la préparation et la tenue de conférences sur le tourisme dans des établissements scolaires et de formation professionnelle.

- Conférence à l'École de commerce et de Gestion d'Abidjan.
- Conférence au Lycée de Jeunes Filles Mamie Fétai de Bingerville

✓ **Les études :**

- Étude du marché émetteur Allemand (en vue de dégager le profil des touristes allemands dans l'optique d'améliorer la promotion de la destination Côte d'Ivoire auprès de ceux-ci).
- Élaboration de termes de référence.

✓ **Les réunions de travail :**

Avec des partenaires associés à la mise en œuvre de projet avec la structure.

- Réunion à l'agence de communication « ovation et plus » en vue de la préparation du séminaire de présentation du Grand Buffet d'Abidjan⁴⁷.

✓ **Les séminaires :**

- Séminaire de présentation du Grand Buffet d'Abidjan aux Directeurs régionaux et Départementaux du tourisme.
- Élaboration de la communication sur le thème : La gastronomie - facteur de rapprochement des peuples et de cohésion sociale, l'exemple du Grand Buffet d'Abidjan.

✓ **Les rencontres :**

- Avec des membres de la direction de Côte d'Ivoire Tourisme.
- Avec le sous directeur de la formation du ministère du Tourisme.
- Avec quelques Directeurs Régionaux et Départementaux du Tourisme.

Ce stage a été pour nous l'occasion de vivre une expérience en milieu professionnelle et d'élargir nos compétences. Il nous a surtout permis de capitaliser des connaissances qui ont été très utiles pour notre travail. En effet, les données les plus précieuses sur le tourisme en Côte d'Ivoire ne se trouvent pas toujours dans des livres et encore moins sur des sites internet. Le fait d'avoir établi un contact direct avec les administrateurs et professionnels du tourisme en Côte d'Ivoire nous a permis d'avoir accès à des rapports de missions, des termes de références de projets et des comptes rendus. Dans certains cas, il a été possible pour nous de nous adresser à leur auteur pour plus d'éclaircissements.

En plus, cette expérience nous a également permis d'avoir une meilleure connaissance des circuits de décision et d'exécution au sein des instances administratives et financières du tourisme.

Par ailleurs, ce stage nous a offert la possibilité de faire une meilleure évaluation du niveau et du cadre de collaboration entre les institutions en charge du tourisme et du patrimoine en Côte d'Ivoire.

En fin de compte, de nouvelles perspectives se sont offertes à nous et ont favorisé le recadrage de notre projet professionnel.

⁴⁷ Le Grand Buffet d'Abidjan est une foire gastronomique et culturelle dont la première édition s'est déroulée en décembre 2012

4 PROJET PROFESSIONNEL

4.1 Contexte et justification

Pour situer le contexte et justifier l'importance du projet que nous portons, nous allons aborder la question en nous intéressant avant tout au fondement théorique de l'intérêt de construire une offre touristique sur le patrimoine culturel immatériel. En effet, nous assistons ces dernières années à une reconnaissance et une légitimité mondiales et universelles du patrimoine culturel immatériel. Cette montée en puissance du PCI a atteint un point culminant avec l'adoption de la convention de l'UNESCO sur la sauvegarde du PCI. Les avantages de cette reconnaissance internationale sont diversement appréciés selon les états. Certains pays ont un patrimoine culturel matériel si riche qui témoigne de différentes périodes historiques, qu'il n'est pas pertinent de construire un système de valorisation touristique sur la base du PCI. Il s'agit notamment des pays d'Europe tels que la l'Italie, l'Espagne ou la France. Ces pays disposent de monuments, de châteaux et d'édifices aux fonctions multiples qui alimentent très bien le tourisme culturel et patrimonial. Par contre dans certains pays, il n'y a pas beaucoup de productions matérielles en termes de patrimoine construit. Sans revenir sur les raisons, nous pouvons constater que la grande majorité de pays Africains en voie de développement, tels que la Côte d'Ivoire, est concernée par cette situation. On peut tout simplement affirmer que le déséquilibre dans la production patrimoniale penche du côté du PCI. Dans ces cas, le PCI apparaît comme une ressource extraordinaire exploitable dans les stratégies de développement d'un tourisme local. Dans nos pays en difficulté économique, le PCI est un vecteur de développement d'une économie locale pour la simple raison qu'une économie touristique autour du PCI n'est pas délocalisable. En plus elle a un avantage comparatif quasi absolu. C'est à dire que la version la plus authentique d'une pratique patrimoniale immatérielle ne peut être observée que chez le groupe social qui l'a créée.

Par ailleurs, nous savons qu'un projet ne trouve toute sa pertinence que lorsqu'il est en mesure d'aller au delà des objectifs recherchés par ses porteurs. Dans cette optique, le fait de travailler sur le PCI permet de se situer sur un registre social et identitaire. En effet, le PCI a un lien étroit avec le sentiment d'appartenance. Tout projet de valorisation du PCI contribue donc au renforcement du lien social et finalement au bien être de la société. C'est en ce sens que le PCI a une vertu d'intégration sociale forte.

Mais pour parvenir à une telle finalité, il faut, dans des contextes où les interactions entre PCI et développement touristique ne sont pas appréciées à leur juste valeur, rendre manifestes ces liens. C'est en ce sens que notre projet d'inventaire touristique trouve toute sa justification car il apporte une contribution essentielle à la connaissance du patrimoine culturel vivant et participe à l'essor du tourisme.

4.2 Description du projet

- Titre du projet :

Projet d'Inventaire touristique des ressources du patrimoine vivant dans le district du Zanzan

Dans le langage touristique, le patrimoine culturel vivant fait partie des ressources qualifiées d'anthropiques. Ces ressources touristiques anthropiques constituent avec les ressources touristiques naturelles les composantes de l'attraction touristique d'un territoire. L'inventaire touristique bien qu'étant une activité capitale de tout office de tourisme est généralement négligé. A l'office ivoirien du tourisme, on s'est contenté jusqu'à présent d'un simple inventaire théorique. Notre projet vise à combler ce vide en réalisant un inventaire thématique du patrimoine culturel vivant dans le district du Zanzan. Il s'agira de faire un recensement, une description et une restitution des ressources touristiques du PCI dans le district du Zanzan.

- Durée estimée du projet

La durée du projet de la phase de préparation à la phase de restitution est estimée à une période de huit (08) mois.

- Zone du projet

Le district du Zanzan est l'un des douze districts administratifs que compte la Côte d'Ivoire depuis le découpage territorial de 2011. Il occupe la partie Nord-est du territoire ivoirien et est frontalier avec deux pays que sont le Burkina Faso et le Ghana. Le district comprend deux grandes régions⁴⁸ subdivisées en 09 départements. En 2010, la population du Zanzan était estimée à 999 586 habitants, soit un peu plus de 04,6% de la population ivoirienne. La ville historique de Bondoukou qui est le chef-lieu du district totalise environ 38% de la population du Zanzan. La grande majorité de la population du district du Zanzan vit en zone rurale. La configuration sociale et la grande diversité ethnoculturelle du district du Zanzan est l'une des raisons qui motivent notre choix pour cette région. Cette diversité offre au district un riche potentiel patrimonial exploitable du point de vue touristique. Trois grands groupes ethnoculturels occupent le territoire du Zanzan.

⁴⁸ La région du Gontougo et la région du Bounkani.

Tableau 5: Répartition des groupes ethniques dans le District du Zanzan

Groupes ethno-culturels	Composantes ethniques
Gour (voltaïques)	Koulango Lobi Nafana Noumou Djimini Gbin Degha (Motiamo)
Akan	Abron Agni-Bona Bini
Mandé	Malinké (Dioula)

Source : auteur

Ces trois grands groupes autochtones du district représentent environ 90% de la population qui comprend également des ivoiriens venus d'autres régions du pays ainsi que des ressortissants étrangers des pays frontaliers. Le dialecte le plus parlé est le koulango suivi du Dioula. L'hétérogénéité de la composition de la population du Zanzan est à la base de sa richesse culturelle. Le Zanzan comprend trois des quatre groupes ethnoculturels que compte la Côte d'Ivoire. Trois grands courants migratoires sont à l'origine du peuplement du Zanzan. Le courant voltaïque venu de la région du fleuve du même nom au Nord-est (la volta noire). Le courant mandé venu du Nord-ouest, et le courant Akan venu de l'Est.

- **Structure porteuse du projet**

Côte d'Ivoire Tourisme (CIT) à travers sa section que constitue la CEPOM (Cellule d'étude, de la planification, de l'organisation et de la méthode) est la structure qui porte le projet. La Côte d'Ivoire ne disposant pas encore d'offices régionaux de tourisme, c'est l'unique office national qui exerce sa compétence sur l'ensemble du territoire. Ainsi, une unité de conduite et de gestion du projet sera mise en place au sein de la CEPOM. Cette unité sera chargée de l'exécution technique et opérationnelle des activités du projet

- **Publics cibles**

- Opérateurs économiques, entreprises et professionnels du tourisme ;
- les associations et mutuelles locales de développement du District du Zanzan ;
- administration territoriale du district du Zanzan ;
- collectivités locales ;
- les autorités coutumières, chefferies traditionnelles, notabilités du district du Zanzan ;
- les bureaux du tourisme à l'étranger ;

- les représentations diplomatiques ;
- les organismes et les ONG œuvrant pour le développement de la culture et du tourisme ;
- la presse nationale.

- **Bénéficiaires**

- Les touristes ;
- les agences de voyages ;
- les tours opérateurs ;
- les syndicats d'initiatives ;
- les fédérations et regroupements de professionnels du tourisme ;
- les populations locales ;
- les autorités coutumières du District du Zanzan ;
- les institutions ministérielles (ministère du tourisme, ministère de la Culture) ;
- les ambassades et représentations diplomatiques ;
- les institutions de recherche, de formation et d'action culturelle.

4.3 Objectifs

- **Objectif général**

Développer le tourisme rural et patrimonial dans le District du Zanzan.

- **Objectifs spécifiques**

- Rehausser la qualité de l'information touristique sur le PCI du Zanzan ;
- Promouvoir et valoriser touristiquement le PCI du District du Zanzan.

4.4 Activités à réaliser

Les activités à réaliser dans le cadre de notre projet d'inventaire de ressources se regroupent en trois (3) catégories comme suite :

- **La phase préparatoire**

Il s'agit des premières actions à entreprendre dès la validation de l'idée du projet par l'institution porteuse, à savoir CIT. Ces activités concernent :

- La composition de l'équipe et les réunions de travail.

Cette étape du projet est nécessaire dans la mesure où elle va permettre à tous les membres de l'équipe de s'approprier le projet.

- Les Démarches et formalités ;

Elles vont concerner toutes les tâches administratives qui participent à la formalisation du projet :

- ✓ les Envois de courriers aux parties prenantes ;
- ✓ les invitations

- L'organisation pratique de la mission d'inventaire.

La structure porteuse du projet se localise à Abidjan qui se trouve à une distance de 523 km et 07 heures de route du district du Zanzan. L'organisation d'une mission à une telle distance nécessite une préparation pratique. Il s'agit de :

- ✓ régler les questions de logistique et de transport de l'équipe ;
- ✓ régler les questions d'hébergement et de restauration de l'équipe pendant la durée de la mission.

- **La phase d'exécution de l'inventaire**

- Missions de collecte de terrain proprement dite.

Les missions de collecte de terrain sont des activités pratiques qui consistent à aller à la rencontre des porteurs de traditions et des détenteurs de savoir afin de réunir les informations sur le PCI du district du Zanzan. C'est un travail de documentation qui respecte la méthodologie de l'inventaire du PCI tout en tenant compte de la finalité de cet inventaire qui est de fournir une documentation sur des ressources touristiques. À se effet, nous avons prévu une fiche thématique d'inventaire. (Annexe 8)

- Gestion et exploitation des informations.

Il s'agit de l'ensemble des activités d'organisation des informations en vue de permettre leur exploitation dans le cadre de la restitution de l'inventaire. Cette étape va consister à l'hierarchisation des ressources et au choix des celles qui apparaissent les plus touristiques. C'est également l'étape qui va permettre d'archiver les documents issus de la collecte.

- **La phase de restitution de l'inventaire**

- Conception et maîtrise d'œuvre de supports de présentation, de promotion et de diffusion.

L'idée de faire connaitre et reconnaître le patrimoine vivant dans le cadre d'un inventaire touristique ne se limite pas au recensement des ressources. Au bout de la chaîne opératoire, il y a les activités de diffusion qui consiste à produire des outils de consultation de l'inventaire. Dans le cadre de notre projet, nous prévoyons des supports de diffusion généralement utilisés dans la promotion touristique. Il s'agit :

- ✓ d'un guide touristique en édition papier, numérique et Web sur le patrimoine vivant du district du Zanzan (voir la maquette de la couverture de l'édition papier du guide en annexe 9) ;
- ✓ d'un catalogue multimédia (vidéos, photos, panophotos) ;

- ✓ d'un itinéraire culturel et touristique ;
- ✓ d'une carte conceptuelle touristique.
- Production des outils de Communication autour de l'inventaire.

Les activités qui sont réalisées dans le cadre de la communication autour du projet font l'objet d'un dossier de communication. Ce document de communication publique retrace le positionnement de notre projet. Concrètement, il s'agit de donner de la visibilité au projet à travers :

- ✓ des moyens de communication média (presse, radio, télé) ;
- ✓ des moyens de communication hors média (courrier, envoi par la poste, envoi de mail) ;
- ✓ une présence proactive sur internet (les réseaux de diffusion et les réseaux sociaux) ;
- ✓ des moyens de télécommunications (appels téléphoniques et envoi de textos) ;
- ✓ l'organisation d'un séminaire de présentation des résultats de l'inventaire ;
- ✓ l'organisation d'un Eductour à l'intention d'une vingtaine de professionnels du tourisme.

4.5 Les moyens de mise en œuvre

- **Ressources partenariales**

- Collectivité décentralisée du district du Zanzan
- Les Partenaires médias

Ils ont pour rôle de donner de la visibilité au projet en relayant l'information sur le projet auprès des publics cibles. A cet effet, nous nous adressons aux différents médias publics ivoiriens qui totalisent de loin les plus larges audiences. Il s'agit de :

- ✓ la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) pour la radio et la télévision ;
- ✓ le quotidien *Fraternité matin* pour la presse.

- Les partenaires techniques et institutionnels

Il s'agit des structures ou des institutions dont les domaines de compétences, en matière d'exploitation ou de recherche, s'étendent au patrimoine culturel. Il s'agit :

- ✓ de la Commission Nationale Ivoirienne pour l'UNESCO ;
- ✓ du Ministère de la Culture et de la Francophonie à travers la Direction du Patrimoine Culturel ;
- ✓ de l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC) ;
- ✓ de l'Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie (IHAA) de l'Université Félix Houphouët Boigny ;
- ✓ de l'École de Formation à l'Action Culturelle (EFAC).

- Ressources humaines et compétences

L'unité de conduite et de gestion du projet est composée de onze (11) membres. Le recrutement du Webmaster, du Photographe et des traducteurs en langue locale fera l'objet d'un contrat à durée déterminée (CDD). Les autres compétences seront mobilisées au sein des effectifs de Côte d'Ivoire Tourisme et affectées au projet.

Le tableau ci-dessous détermine les compétences professionnelles nécessaires pour pouvoir faire partie de l'équipe du projet.

Tableau 6: Description des compétences de l'unité de conduite du projet

fonctions	nombre	Compétences ou tâches
Coordonnateur de projet	1	<ul style="list-style-type: none"> - Master en gestion du patrimoine ou acquis professionnel - Maitrise de la méthodologie d'inventaire du patrimoine - Connaissance en tourisme et valorisation du patrimoine culturel - Compétences en médiation culturelle - Bonne maitrise des outils informatiques - Signature d'accords
Technicien de projet Ou Chargé d'étude	3	<ul style="list-style-type: none"> - Technicien supérieur en tourisme ou acquis professionnel - Connaissance en aménagement touristique - Connaissance en géographie touristique - Connaissance en tourisme rural - Connaissance en animation et circuit touristique - Connaissance de la Méthodologie de l'inventaire touristique
Chargé de communication	1	<ul style="list-style-type: none"> - Communication touristique - Marketing touristique - Maitrise de technique de communication média et hors média - Montage du dossier de communication
Cameraman / photographe	1	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de vue (vidéo – photo) - Connaissance des outils de capture numérique et des logiciels de montages d'images
assistante bureautique	1	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer les tâches de secrétariat du projet - Planifier et organiser les rendez-vous - Saisir les courriers, accueillir et classer les dossiers de l'inventaire
Webmaster / infographiste	1	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir, créer, réaliser des supports en formats numériques - Connaissances techniques en informatique - Gérer la base de données de l'inventaire - Gérer la publication et la visibilité en ligne de l'inventaire
traducteur	2	<ul style="list-style-type: none"> - Interpréter les propos des porteurs de traditions - Traduire les questions de l'équipe d'inventaire
Agent de liaison	1	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer les tâches classiques d'un agent de liaison

Source : Auteur

- **Moyens matériels, techniques**

Pour assurer l'autonomie de fonctionnement de l'équipe de projet vis-à-vis des outils et moyens matériels de la structure d'accueil, l'équipe de projet a besoin :

- d'un bureau spacieux aménagé ;
- de matériels informatiques (ordinateurs, imprimantes, scanners,...) ;
- d'une connexion internet dédiée ;
- d'appareils de visionnage (écrans LCD, vidéoprojecteurs) ;
- d'un véhicule de liaison de type 4x4 (en location ponctuelle) ;
- d'appareils d'enregistrement (photo et audiovisuel) ;
- de matériels fongibles de bureau.

4.6 Analyse SWOT

La mise en œuvre d'un projet suscite très souvent des oppositions passives ou actives de la part de certains acteurs ou des résistances liées à l'environnement du projet. A l'inverse, un projet peut également être facilité par des facteurs internes ou externes. Une bonne stratégie doit donc être en mesure de prévoir d'où vont provenir les résistances et les soutiens. Afin d'établir un tel diagnostic dans le cadre de notre projet, nous appliquons la méthode d'analyse FFOM (*Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces*).

Les résultats de ce diagnostic vont servir à argumenter le dossier de communication publique autour de l'inventaire. Il s'agit d'une part de mettre en exergue les forces et les opportunités du projet, et d'autre part de les utiliser comme des contre-arguments aux faiblesses et aux menaces.

	FORCES	FAIBLESSES
FACTEURS INTERNES	<ul style="list-style-type: none"> - Enrichissement de l'information touristique sur la côte d'ivoire - Constitution d'une base de données indiquant les ressources touristiques du PCI dans la région du Zanzan 	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des seules ressources anthropiques au détriment des ressources touristiques naturelles et mixtes
	OPPORTUNITÉS	MENACES
FACTEURS EXTERNES	<ul style="list-style-type: none"> - Activation du Plan National de Développement (PND) - Généralisation de la logique de projet au sein des institutions publiques - Politique de décentralisation et délégation de compétence à la collectivité territoriale du Zanzan en matière de tourisme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Abandon du plan stratégique de développement touristique vision 2015 - Dégradation du climat sécuritaire dans le district du Zanzan - Caractère sacré et magico-rituel de certaines pratiques du PCI ne facilitant pas leur mise en tourisme.

4.7 Cadre logique axé sur les résultats

	Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif général	Développer le tourisme rural	Production de données statiques positives sur l'impact du tourisme rural	Statistique du Ministère du Tourisme	Environnement politique, social et économique favorable
Objectifs spécifiques	1. Rehausser la qualité de l'information touristique sur le PCI du Zanzan	Précision et fiabilité de l'information touristique sur les PCI du district du Zanzan	Service d'information, d'accueil de l'office du tourisme	Motivation des relais de l'information touristique
	2. Promouvoir et valoriser touristiquement le PCI du District du Zanzan	Inscription de la destination dans les registres de voyage des opérateurs touristiques nationaux et internationaux	Registre des destinations des opérateurs touristiques	Engagement des services et structures en charge du tourisme
Résultats attendus	1.1 Les parties prenantes au projet sont informées et associés	Signature de protocole d'accord ou de convention de collaboration	Rapport de compte rendu, procès verbaux de rencontre	Bonne implication des partenaires au développement
	2.1 Le potentiel touristique du PCI du District du Zanzan est identifié	Renseignement de fiche d'inventaire et captation image et audio-visuelle	Registre d'inventaire, catalogue d'images, base de données numériques	Participation active des porteurs de tradition
	2.2 Des supports de promotion et de marketing touristique sur le PCI du district du Zanzan sont disponibles	Edition de guide, réalisation de carte et d'itinéraires touristiques, organisation de visites guidées et d'Eductour	Contrats d'éditions, organisation d'eductour	Autonomie budgétaire dans le cadre du projet
		Moyens		
Activités à développer	R1.1 Préparation de l'inventaire	Capital intellectuel,		
	R 2.1 Exécution de l'inventaire	Capital intellectuel, ressources techniques, logistique		
	R 2.2 Restitution de l'inventaire	Capital intellectuel, ressources techniques et financières		
	Évaluation du projet	Capital intellectuel,		
			Conditions préalables	1. Stabilité sécuritaire
				2. Accord et Validation institutionnelle du projet

4.9 Programmation financière du projet

- Budget prévisionnel (en Franc CFA)

Dépenses	Fonds publics				Collectivité du Zanan				Partenaires au développement			
	Nature dépense	Nombre d'unité	Coût unitaire	Total	Nature dépense	Nombre d'unité	Coût unitaire	Total	Nature dépense	Nombre d'unité	Coût unitaire	Total
1. Ressources humaines												
Chef de projet	Indemnité mensuelle	8	150.000	1.200.000								
Technicien de projet		8	120.000	960.000								
Responsable communication		8	120.000	960.000								
Assistante de direction		8	80.000	640.000								
Agent de liaison		8	50 000	400.000								
Prestations de services												
Cameraman-photographe									Commis- sion	3	120.000	360.000
Infographiste webmaster									mensuelle	4	120.000	480.000
Traducteurs										4	50.000	200.000
2. Matériels et équipements												
Aménagement de bureau					Forfait	1	500.000	500.000				
Fongibles de bureau				8		50.000	400.000					
Matériels informatiques				1		1.000.000	1.000.000					
Matériels de visionnage				1		800.000	800.000					
Matériels d'enregistrement				1		1.200.000	1.200.000					
3. Opérations et actions de visibilité												
Coût de production des imprimés	forfait	1	500.000	500.000								
Coût des communications médias		1	700.000	700.000								
Coût des communications hors médias		1	200.000	200.000								
Production des supports multimédia		1	300.000	300.000								
Organisation de séminaire		1	1.000.000	1.000.000								
Organisation de l'Eductour					1	1.000.000	1.000.000					
4. Autres frais												
Location de véhicule									forfait	1	600.000	600.000
Frais de communication										1	300.000	300.000
Frais de voyage et missions	forfait	1	600.000	600.000								
Imprévus (10%)				746.600				490.000				194.000
Coût total du projet par partenaires				8.206.600				5.390.000				2.134.000
				52,16%				34,26%				13,56 %
Total général	15.730.600 soit 23.982 Euros											

- Plan de financement

Notre projet s'inscrit dans le cadre d'une mission de service public. Il n'a pas besoin d'un modèle économique axé sur des résultats financiers. C'est un projet de développement qui vise à améliorer une situation. Nous avons privilégié un plan de financement multi source. Cependant, la plus importante part proviendra des subventions publiques à hauteur de 52,16%.

Sources financement		pourcentage	Montants (CFA)	Montants (Euros)
Fonds publics	Côte d'ivoire tourisme	52,16%	8.206.600	12.511
	Fonds de développement touristique (FDT)			
Collectivité du district du Zanzan		34,26%	5.390.000	8.217
Partenaires au développement		13,56%	2.134.000	3.254
Total		100%	15.730.600	23.982

4.10 Suivi-évaluation

Pour être en mesure d'apprécier l'efficacité et l'efficience de notre projet, nous lui avons intégré des périodes d'évaluation. L'évaluation de l'efficacité consiste à analyser le rapport entre les objectifs et les résultats. Quant à l'analyse de l'efficience, elle consiste à mesurer le degré d'utilité du projet pour les bénéficiaires. Cette évaluation sera aussi l'occasion d'analyser le bien fondé du projet, c'est-à-dire le rapport entre la qualité et le coût du projet.

L'évaluation de l'ensemble du projet est une évaluation ex-post et externe. C'est-à-dire qu'elle est faite à la fin du projet et prendra une forme de bilan. Pour une plus grande objectivité, cette évaluation est faite par des personnes externes qui ne sont pas concernées par le jeu des acteurs du projet.

En appui à l'évaluation, l'équipe de projet procède à un suivi contrôle pendant toute la durée du projet.

4.11 Perspectives du projet

Le projet que nous portons est avant tout un projet pilote. Cela indique qu'il s'agit d'une action locale qui s'inscrit dans une réflexion plus globale. En effet, nous envisageons de faire l'inventaire des ressources touristiques du patrimoine immatériel de toutes les régions de la Côte d'Ivoire. Lorsqu'on sait que la Côte d'Ivoire comprend quatre grands groupes ethnoculturels repartis sur 14 districts, nous pouvons prévoir un avenir prometteur pour notre projet.

Conclusion

La valorisation du patrimoine culturel immatériel doit être envisagée de nos jours de manière transversale. Il n'est plus pertinent, pour les États qui ont une importante production en patrimoine vivant, de laisser cette mission aux seules institutions culturelles classiques. D'autres institutions doivent pouvoir contribuer à l'atteinte des objectifs de valorisation du PCI. Cela suppose que ces objectifs doivent aussi coïncider avec les objectifs propres à ces secteurs. Le secteur touristique se positionne à l'évidence comme l'un des plus aptes à satisfaire ce double objectif. Les évolutions récentes en matière de tourisme nous conduisent à des formes et des pratiques touristiques alternatives qui sont de moins en moins agressives pour la culture et le patrimoine. A titre d'exemple, la valorisation des cultures locales est l'un des fondements du tourisme solidaire.

S'il est vrai que le tourisme peut être un important vecteur de sauvegarde du PCI, il est autant primordial et urgent que dans ce secteur, l'on apprenne à connaître le PCI pour mieux construire l'offre touristique. Cette démarche de connaissance doit surtout se faire de façon méthodique et évolutive. Dans le contexte particulier de nos pays en voie de développement où la gestion et la valorisation PCI restent un vaste chantier en friche, il faut bien commencer par le début. C'est à ce niveau que l'inventaire touristique des ressources du PCI apparaît comme l'outil le mieux adapté pour mettre en évidence la valeur touristique du PCI.

Pour un pays comme la Côte d'Ivoire dont les autorités se donnent pour ambition d'en faire un pays émergent d'ici à l'horizon 2020 (SEM Alassane Ouattara)⁴⁹, s'inscrire dans une telle approche, c'est non seulement contribuer à la promotion du tourisme local, mais c'est également participer aux actions de développement local. En effet, les enjeux de la sauvegarde du PCI concernent le développement local des territoires. La réflexion sur le rôle des traditions vivantes dans l'émergence d'un modèle de développement ne constitue pas un phénomène nouveau. Mais ce sont les modèles ou les outils d'opérationnalisation et de concrétisation des hypothèses qui sont récents, voir inexistant. Encore une fois de plus, le tourisme à caractère rural et patrimonial se présente comme le domaine approprié pour la mise en œuvre de plans de développement territorial.

En présentant les contributions que le PCI peut apporter dans le développement touristique des territoires ruraux dont il émane, l'objectif de cette étude est aussi de faire évoluer les perceptions des acteurs du développement touristique afin d'estomper les stéréotypes négatifs sur le patrimoine vivant et les cultures autochtones. Il est vrai que la vocation initiale de toute activité touristique est le loisir. Mais c'est justement à ce niveau que le PCI est important car il apporte un contenu riche au tourisme et permet d'occuper intelligemment le loisir.

Cependant il faut prendre garde de ne pas tomber dans le danger de la folklorisation des pratiques, des représentations et des expressions des cultures autochtones, traditionnelles et populaires.

⁴⁹ <http://www.présidence.ci/>

5 Références bibliographiques

5.1 Ouvrages

- Aka Konin, *Traditions musicales chez deux peuples gour du nord-est de la côte d'ivoire : cas des Nafana et des Dégha de la région de Bondoukou*, Tervuren (Belgique), Musée royal de l'Afrique centrale, 2009, 47 pages.
- Amirou Rachid, *Imaginaire du tourisme culturel*, Paris, PUF, 2000, 155 pages.
- Bayle D. et Humeau S., *Valoriser le patrimoine de sa commune par le tourisme culturel*. Paris, Edition du Moniteur, 1992, 197 pages.
- Froger Fortaillier V., Aka Kouadio M., Biot Kouao B., V., *Arts au féminin en Côte d'Ivoire*, Paris, Le Cherche Midi, 2009, 262 pages.
- Furt Jean-Marie, Franck Michel, *Tourisme, patrimoine et mondialisations*, Paris, Harmattan, 2011, 397 pages.
- Greffe Xavier, *La valorisation économique du patrimoine*, Paris, Dép., Ministère de la Culture/ La Documentation française, 2003, 359 pages.
- Origet du Cluzeau C., *Le Tourisme culturel*, Paris, PUF, 2005, 126 pages.
- Patin Valery, *Tourisme et patrimoine*, Paris, La documentation française, 2005, 176 pages.
- Trigano Gilbert, *Les plus beaux poèmes du voyage*, Paris, édition le cherche midi, 1988, 253 pages.
- Turgeon Laurier, *Patrimoines métissés : contextes coloniaux et postcoloniaux*. Paris et Québec, Éditions de La Maison des Sciences de l'homme et Les Presses de l'Université Laval, 2003, 234 pages.

5.2 Instruments juridiques

- ICOMOS, *Charte des itinéraires culturels*, Québec (Canada), 2008.
- OMT, *charte du tourisme durable*, Lanzarote - Îles Canaries (Espagne), avril 1995.
- Ministère du Tourisme, *Avant-projet de loi portant code du tourisme*, Côte d'Ivoire, 2012.
- République de Côte d'Ivoire, *Loi n°95-893 du 27 octobre 1995 portant création des communautés rurales*.
- UNESCO, *Convention pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel*, Paris, Octobre 2003

5.3 Mémoires

- DIABAGATÉ M., *Impact socio-économique du festival de danses, d'instruments de musiques et de costumes traditionnels du Zanzan sur les populations*, Abidjan, Mémoire DESAC, École de Formation à l'Action Culturelle, 2012, 112 pages.

- SYLL O., *Les échanges entre collectivités décentralisées d'Afrique subsaharienne et de l'Union Européenne*, Besançon, Mémoire de Master, Université de Franche-Comté, 2005, 106 pages.

5.4 Études, Rapports, Communications et Articles

- Crabeck S., « Patrimoine, outil de développement territorial : Le cas de l'Abbaye de Villers », dans *Revue territoire(s) Wallon(s)*, Hors série, 2007, 157 pages.
- CraTERRE, UNESCO, *Patrimoine culturel et développement local, guide à l'attention des collectivités territoriales africaines*, Paris, CRATerre-ENSAG /Convention France UNESCO, 2006, 106 pages.
- Grolleau Henri, « Accueil et Animation », dans *Cahier Espace* n° 48, 1996, 3 pages.
- Heldt Jacques, *inventaire de l'offre touristique patrimoniale*, support formation CNFPT, C.R.I.T.E.R, Novembre 2008, 60 pages.
- Ministère de l'économie et des finances, *la Côte d'Ivoire en chiffre*, Abidjan, Dialogue production, 2007, 370 pages.
- Ministère du Plan et du Développement, *Document de Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) 2009-2013*, Côte d'Ivoire, 129 pages.
- Ministère du Pan et du Développement, *Plan National Développement (PND) 2012-2015, Tome 2*, Côte d'Ivoire, 111 pages.
- Ministère du Tourisme, *Étude stratégique du tourisme ivoirien*, Abidjan, CIT, 2009, 70 pages.
- Yacouba Kouadio Kouadio, *Alliances inter-ethniques et parentés à plaisanterie ou dynamique d'une dédramatisation endogène des conflits sociopolitiques en Afrique : le cas de la Côte-d'Ivoire*, dans Actes du colloque international sur « Royautés, chefferies traditionnelles et nouvelles gouvernances : problématique d'une philosophie pour l'Afrique politique », Abidjan, édition Dagekof, 2004, 90 pages.

5.5 Documents électroniques et sites web

- Abidjan.net, *Promotion de la destination Côte d'Ivoire : Les spécificités touristiques ivoiriennes dévoilées*, en ligne, <http://news.abidjan.net/h/408856.html>, consulté le 14 décembre 2012.
- Babel voyage, *guide forme de tourisme*, en ligne, <http://www.babel-voyages.com/definition>, consulté le 22 janvier 2013.
- Hans Drouin A. *Éducation et altérité*, Le Télémaque, n°29, 2006, en ligne, <http://www.cairn.info/revue-le-telemaque-2006-1.htm>, consulté le 10 janvier 2013.
- <http://www.criter-tourisme.com/>, consulté le 26 février 2013.
- <http://www.ipimh.ulaval.ca/>, consulté le 12 janvier 2013.
- <http://www.irepi.ulaval.ca/>, consulté le 12 janvier 2013.

- <http://www.présidence.ci/>, consulté le 12 mars 2013.
- <http://veilletourisme.ca/2011/01/05/tourisme-culturel-et-patrimonial-un-produit-en-croissance-a-travers-le-monde/>, consulté le 02 Février 2013
- LEADER, *Commercialiser un tourisme rural de qualité : l'expérience de Leader I*, en ligne, <http://ec.europa.eu/agriculture/rur/leader2/rural-fr>, consulté le 26 janvier 2013.
- Saskia Cousin, «l'Unesco et la doctrine du tourisme culturel», dans *Revue Civilisations*, n°57/2008, en ligne, <http://civilisations.revues.org/1541>, consulté le 22 janvier 2013.
- UNESCO. *Qu'est ce que le patrimoine culturel immatériel ?* en ligne, <http://www.unesco.org/culture>, consulté le 25 Décembre 2012.
- <http://www2.unwto.org/fr>, consulté le 25 Décembre 2012.

5.6 Cours

- MARIN J. I., *Cours sur Communauté Muséale et Institutions Patrimoniales*, Université Senghor, Alexandrie, Janvier 2012.
- TURGEON L., *Cours sur la transmission du patrimoine culturel immatériel*, Université Senghor, Alexandrie, Janvier 2013

6 Glossaire

Carte conceptuelle touristique : représentation graphique qui met en relation des lieux physiques avec des représentations ou des attraits du patrimoine vivant

Eductour : Terme technique utilisé dans le monde du tourisme. Il s'agit de voyages organisés par les fabricants de voyages pour tester leurs nouvelles offres. Ils invitent les professionnels du tourisme, agents de voyages ou tour opérateurs à venir découvrir pendant quelques jours, gratuitement ou à peu de frais, leurs nouveaux circuits ou produits afin de mieux les proposer ensuite aux clients

Guide touristique ou guide de voyage : type de livre contenant des informations sur un lieu donné, qui peuvent être d'ordre pratique, aussi bien culturel qu'historique, à l'usage des touristes.

Incentive : anglicisme issu du vocabulaire marketing et signifiant motivation, stimulation. Dans le domaine touristique, il désigne des activités, des séminaires ou des voyages de groupes organisés par des entreprises en vue de motiver ou récompenser les employés.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des musées de la Côte d'Ivoire

DENOMINATION	CATÉGORIES	STATUT	CRÉATION	COLLECTIONS
MUSEE ADJA SWA (Yamoussoukro)	Musée Ethnographique	Privé	1998	Ethnographie (masques, statuettes, parures, objets usuels textiles)
MUSEE ADJOMAN MIHIN RAPHAEL (Vavoua)	Musée Ethnographique	Privé	1960	Ethnographie (statuettes, amulettes masques, support de divination,)
MUSEE BINGER DE ZARANO (Abengourou)	Musée Ethnographique	Communautaire	1965	Ethnographie (parures, archives, poids à peser l'or, attributs de pouvoir, photographies)
MUSEE CHARLES ET MARGUERITHE BIETH (Abengourou)	Musée Ethnographique	Régional	1981	Ethnographie (masques, statuettes, instruments de musique, portes sculptées), art contemporain (tableaux d'arts)
MUSEE DES ARMEES Camp Galliéni, Abidjan	Musée Militaire	National	1993	Armes de guerre, documents d'archives, cartes militaires et décorations militaires, photographies, tenues militaires
MUSEE DES CIVILISATIONS DE COTE D'IVOIRE (Abidjan)	Musée Ethnographique	National	1942	Ethnographie, archéologie, Art contemporain
MUSEE DU PARC M'PLOUSSOUE (Bonoua)	Musée Ethnographique	Communautaire	1981	Ethnographie (attributs familiaux, instruments traditionnels de travail, parures, masques photographies), médecine traditionnelle
MUSEE DON BOSCO (Duékoué)	Musée Ethnographique	Privé	1957	Ethnographie (statuettes, masques, support de divination, amulettes)
MUSEE MUNICIPALE D'ART CONTEMPORAIN (Cocody)	Musée d'art Contemporain	Municipal	1993	Art contemporain (tableaux, sculptures, peinture)
MUSEE DE NDOUCI (N'douci)	Musée d'art Contemporain	Privé	1988	Art contemporain (rondes bosses, bas-reliefs)
MUSEE NATIONAL DU COSTUME (Bassam)	Musée de Costume	National	1981	Ethnographie (costumes, maquettes d'habitats traditionnels, parures, masques miniatures), photographies
MUSEE PELEFERO GBON COULIBALY (Korhogo)	Musée Ethnographique	Régional	1992	Ethnographie (masques, statuettes, textiles, poterie), photographies, objets usuels

Annexe 2 :

Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Consultation sur la célébration du 10^e anniversaire de la Convention

COTE D'IVOIRE

Contexte et justification

Le patrimoine culturel immatériel est l'ensemble des éléments intangibles, impalpables propres à un peuple. Ce sont les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises aux générations futures comme la tradition orale, les arts du spectacle, les pratiques sociales, les rituels, les éléments festifs, les savoirs et les savoir-faire, etc.

C'est un domaine très vaste et très important car il est le reflet de l'identité culturelle d'un peuple, la mémoire collective qui mérite d'être sauvegardée pour les générations futures.

Cependant, il est très vulnérable car certains éléments risquent certainement de mourir ou de disparaître si l'on n'y prend garde.

L'adoption en 2003 de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par la Conférence générale de l'UNESCO est venue à point nommé en ce sens qu'elle fournit un cadre juridique, administratif financier propre à sauvegarder ce patrimoine.

Le dixième anniversaire de cette convention est donc une occasion pour les États parties d'organiser des activités destinées à faire prendre davantage conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel dans leur État et par ricochet dans le monde entier.

La célébration du dixième anniversaire de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel doit interpeller le peuple ivoirien qui vit une crise identitaire sans précédent de son histoire. En effet, la compréhension de ce patrimoine des différentes communautés contribue au dialogue interculturel et encourage le respect mutuel pour d'autres modes de vie. Il participe ainsi à la cohésion sociale et aide les individus à éprouver un sentiment d'appartenance à une communauté et à la société dans son ensemble.

Objectifs

- connaître ce qu'est le patrimoine culturel immatériel ;
- sensibiliser la population sur les enjeux de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;
- sauvegarder le patrimoine culturel immatériel ;
- montrer l'importance du patrimoine culturel immatériel dans la cohésion et l'harmonie sociale en général et en particulier dans la consolidation du tissu social déchiré par la guerre.

Déroulement

La célébration du dixième anniversaire se déroulera à la Bibliothèque Nationale à Abidjan et à Katiola durant une quinzaine de jours en mai 2013.

Les activités retenues sont :

- conférence sur le thème « patrimoine culturel immatériel, socle du développement durable » ;
- visite chez les détenteurs du Gbofè d'Afounkaha (Katiola), danse proclamée comme chef d'œuvre de l'humanité en 2001 ;
- causerie-débat avec les trésors vivants des 4 grandes aires culturelles de la Côte d'Ivoire en raison de 3 par aire ;

- concours relatifs aux domaines du patrimoine culturel immatériel : art culinaire, contes et légendes, savoirs et savoir-faire, etc. (lancement des concours, mars 2013)
- projection de films
- production d'un dépliant

Bénéficiaires

- l'ensemble de la population ivoirienne ;
- le public scolaire et universitaire ;
- les professionnels de la culture ;
- les différents groupes sociaux et professionnels ;
- les communautés étrangères vivant en Côte d'Ivoire ;
- les opérateurs économiques ;
- les communautés ivoiriennes détentrices du patrimoine culturel immatériel ;
- les ONG.

Activités

- Message du Gouvernement ;
- Animations ;
- Conférences ;
- Concours portant sur le patrimoine culturel immatériel ;
- Tables rondes avec les communautés détentrices du patrimoine culturel immatériel ;
- Visite du Gbofè d'Afoukaha ;
- Visite de lieux de savoir-faire nécessaires à la production de l'artisanat traditionnel (ex : tisserands de Bomizambo ; potières de Katiola) ;
- Production d'un dépliant sur le patrimoine culturel immatériel de la Côte d'Ivoire
- Projection de films sur le patrimoine culturel immatériel de la Côte d'Ivoire (fêtes de génération, Abissa, Fakouè...)

Résultats attendus

- le patrimoine culturel immatériel est connu ;
- la population est sensibilisée sur l'importance de son patrimoine culturel immatériel ;
- le patrimoine culturel immatériel est sauvegardé ;
- la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel comme cadre normatif est connue ;
- l'importance du patrimoine culturel immatériel dans la cohésion et la consolidation du tissu social est démontrée.

Annexe 3 : Liste des Bureaux du tourisme à l'étranger

PAYS - LOCALITES	DATE DE CRÉATION	OBSERVATIONS
FRANCE - Paris	1976	Fermé en 1996 et rouvert en 1998
ITALIE - Milan puis Rome	1994	Fermé en 1996 et rouvert en 1998
ESPAGNE - Madrid	1996	Ouvert en 1996
USA - Washington	1980	Ouvert en 1981
ALLEMAGNE - Bonn puis Berlin	1998	Ouvert en Mars 1999
CHINE - Beijing	2002	Ouvert en Mars 2006
CANADA - Ottawa	2002	Ouvert en Octobre 2006
AFRIQUE DU SUD – AFRIQUE AUSTRALE ET DE L'EST - Pretoria	2003	Ouvert en Septembre 2007
BRESIL - Rio de Janeiro	2003	Ouvert en Septembre 2009
AFRIQUE DU NORD – AFRIQUE DE L'EST ET AFRIQUE DE L'OUEST - Abidjan	2003	En attente d'ouverture

Annexe 4 : Le bouri de Bouna



Source : Fortaillier F., Kouao B., Aka M., arts au féminin en Côte d'Ivoire, p 163

Annexe 5 : les potières de Motiamo



Source : Fortaillier F., Kouao B., Aka M., arts au féminin en Côte d'Ivoire, p 163

Annexe 6 : Recommandations d'Assouan



Recommandations d'Assouan en vue d'optimiser le rôle du tourisme dans le rapprochement des cultures

*Les Recommandations d'Assouan ont été publiées à l'occasion de la Journée mondiale du tourisme 2011, sous le patronage de S.E. le Premier Ministre d'Égypte et sous les auspices de l'OMT, en coopération avec le ministère égyptien du tourisme. La Journée était célébrée autour du thème, le **Tourisme et le rapprochement des cultures** (Assouan, Égypte, le 27 septembre 2011).*

« Tout au long de l'histoire, le voyage a été le moyen d'apprendre à se connaître et à se comprendre socialement et culturellement. De ce fait, le tourisme aujourd'hui, avec 940 millions d'arrivées de touristes internationaux, n'est pas seulement un des secteurs économiques qui enregistre la croissance la plus rapide et la plus forte, mais un des principaux vecteurs mondiaux d'échanges entre les hommes :

« *Considérant que*, conformément aux statuts de l'OMT, le but fondamental de l'Organisation est « de promouvoir et de développer le tourisme en vue de contribuer à l'expansion économique, à la compréhension internationale, à la paix, à la prospérité ainsi qu'au respect universel et à l'observation des droits et des libertés humaines fondamentales » ;

« *Conformément à* la Charte Nations Unies et à la Déclaration sur une culture de la paix qui dispose qu'une culture de la paix est liée à « la promotion de la compréhension, de la tolérance et de la solidarité entre toutes les civilisations, tous les peuples et toutes les cultures » ;

« *Reconnaissant que* le tourisme rapproche les cultures et encourage le dialogue et peut, de ce fait, servir d'étape dans la voie de la compréhension et du respect mutuels, de l'enrichissement humain, du respect de la diversité religieuse et culturelle, de la tolérance, du développement de l'homme tout en préservant le patrimoine culturel, en maintenant l'intégrité écologique, en célébrant et en encourageant la créativité et en favorisant l'autonomisation des communautés ;

Les Recommandations d'Assouan définissent les principales mesures à prendre pour faciliter le plus possible les échanges entre les visiteurs et les communautés d'accueil et pour optimiser la contribution du tourisme à la coexistence pacifique des peuples :

1. Entreprendre des campagnes de sensibilisation pour que les visiteurs et les entreprises du tourisme soient activement informées et qu'elles s'engagent à respecter les valeurs et les normes culturelles locales ;
2. Veiller à ce que les prestataires de services touristiques connaissent la culture locale afin de servir de médiateurs entre les visiteurs et les communautés locales, et afin qu'ils puissent apporter une expérience enrichissante fondée sur des relations respectueuses avec les communautés locales ;
3. Rendre obligatoire l'engagement de la communauté locale dans le développement du tourisme, particulièrement en embauchant du personnel local, en intégrant de cette façon la population locale dans la chaîne de valeurs du tourisme, en réduisant la pauvreté, et en contribuant à la cohésion sociale comme principe de développement durable ;
4. Engager tous les acteurs du tourisme à respecter les principes exposés dans le Code mondial d'éthique du tourisme, notamment l'article 1 : *Contribution du tourisme à la compréhension et au respect mutuels entre hommes et sociétés*, l'article 4 : *Le tourisme, utilisateur du patrimoine culturel de l'humanité et élément contribuant à son enrichissement*, et l'article 5 : *Le tourisme, activité bénéfique pour les pays et communautés d'accueil* ; et partager avec l'OMT et la communauté internationale les mesures de mise en œuvre de ces principes dans leurs politiques et leurs pratiques commerciales ;

Assouan, Égypte, le 27 septembre 2011

5. Donner priorité au respect et à la protection de l'équilibre écologique de la destination touristique en tant qu'élément essentiel du tourisme durable et, par voie de conséquence, de la compréhension entre les peuples et les cultures ;
6. Soutenir les actions envisagées par l'OMT dans le domaine du tourisme et du dialogue entre les cultures, étant donné le but fondamental de l'OMT de promouvoir et de développer le tourisme « en vue de contribuer à l'expansion économique, à la compréhension internationale, à la paix ».

Annexe 7 : Questionnaire sur les ressources touristiques du PCI dans le district du Zanzan



QUESTIONNAIRE

Cette enquête intervient dans le cadre de l'étude sur le niveau de connaissance et l'importance que représente pour les parties prenantes du développement du district du zanzan, les attraits touristiques du patrimoine culturel immatériel de la région.

A. Identification de l'enquêté

Sexe : Homme : Femme :

Profession :

Age : Moins de 19 ans 19 – 27 ans 28 – 50 ans Plus de 50 ans

B. Informations sur l'offre touristique patrimoniale

1. Comment évaluez-vous les potentialités du district du zanzan en ressources touristiques patrimoniales ?

Faibles Moyennes Fortes

2. Que pensez-vous de la promotion autour des atouts touristiques du patrimoine culturel immatériel dans le district du Zanzan ?

Insuffisante Acceptable Bonne

3. Quelles actions proposeriez-vous pour optimiser le développement du tourisme rural à caractère patrimonial dans le district du Zanzan ?

.....
.....
.....
.....



C. Identification des attraits touristiques du patrimoine culturel immatériel dans le district du Zanzan

Énumérez quelques attraits touristiques significatifs de la région du Zanzan et relevant du patrimoine culturel immatériel ?

1.
.....
2.
.....
3.
.....
4.
.....
5.
.....
6.
.....
7.
.....
8.
.....
9.
.....
10.
.....
11.
.....
12.
.....
13.
.....

Annexe 8 : Fiche type d'inventaire touristique de ressources du patrimoine vivant

« Nom de la pratique, de la représentation ou du savoir faire »

photographie	Présentation sommaire
	Identification :
	Personne(s) rencontrée(s) :
photographie	Localisation :
photographie	

(A) Identification et localisation :

Nom et rôle et/ou fonction de la personne rencontrée :

.....
.....

Communauté ethnoculturelle :

.....

Région :

.....

Chef-lieu :

.....

Ville ou village :

.....

(B) Description

Historique :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Éléments matériels constitutifs de la pratique :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fonctions :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Apprentissage et Transmission :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

(C) Intérêts et potentialités touristiques et mise en valeur

Modes de valorisation :

.....

Actions de valorisation :

.....

Modes de reconnaissance publique (niveaux local, national, international) :

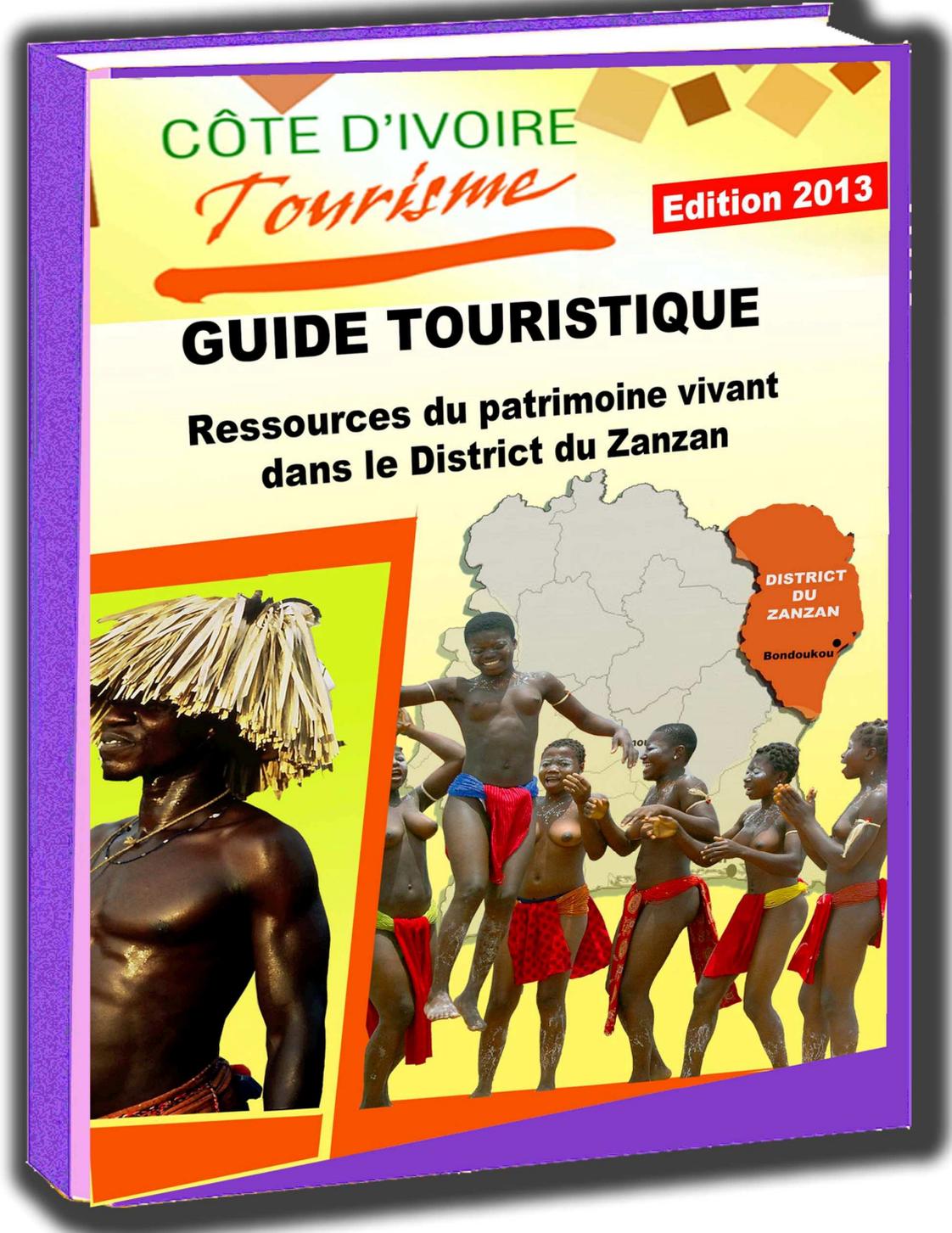
.....

Documentation / éléments bibliographiques/inventaires déjà réalisés :

.....

(D) Données techniques	
Dates et lieu(x) de l'enquête :
Date de la fiche d'inventaire :
Nom de l'enquêteur ou des enquêteurs :
Nom du rédacteur de la fiche :

Annexe 9 : Maquette de la couverture du guide des ressources touristiques du PCI dans le district du Zanzan.



Source : Auteur